

# COMMUNE DE DORI ÉVALUATION TERRITORIALE

DÉCEMBRE 2021



© Photographie du bureau Régional UNHCR Région Sahel, Site spontané de  
Wendou Aéroport, Commune de Dori, décembre 2021

**REACH** Informing  
more effective  
humanitarian action

## Evaluation territoriale Dori (ABA)

Réalisée par REACH Initiative (REACH) en collaboration avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés (UNHCR) et ACTED.

### A propos de REACH

REACH facilite l'élaboration d'outils et de produits d'information visant à renforcer les capacités des acteurs humanitaires à prendre des décisions informées lors de situations d'urgence, de redressement et de développement. Pour ce faire, les méthodes utilisées par REACH incluent la collecte de données primaires, suivie d'une analyse approfondie de celles-ci. Toutes les activités sont menées dans le cadre des mécanismes de coordination inter-agences. REACH est une initiative conjointe d'IMPACT Initiatives, d'ACTED et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche – Programme opérationnel pour les applications satellitaires (UNITAR-UNOSAR).

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet : [www.reach-initiative.org](http://www.reach-initiative.org). Vous pouvez nous contacter directement à : [geneva@reach-initiative.org](mailto:geneva@reach-initiative.org) et nous suivre sur Twitter : @REACH\_info.

## Aperçu

La commune de Dori est située dans la région Sahel dans la province du Séno. Depuis janvier 2019, la ville de Dori a accueilli de nombreuses personnes déplacées internes (PDI), arrivées principalement du nord du pays pour fuir les violences perpétrées par les groupes armés au niveau de la zone dite des "trois frontières". Ces installations se sont opérées principalement au sein du tissu urbain de la ville, et dans les zones périphériques proches. Les zones d'installation se sont par ailleurs étendues à chaque nouvelle vague d'installation. **Au total, ce sont 57 627 PDI qui vivaient dans la commune de Dori en octobre 2021**<sup>1</sup>.

La majorité des ménages PDI connus se sont installés dans un premier temps sur des sites spontanés. Dans un second temps, la plupart ont bénéficié d'une assistance via la distribution d'abris et des parcelles ont été mises à disposition par les autorités locales, dans quatre sites de déplacés clairement délimités. **Ces lieux d'installation ont par la suite été reconnus par l'Action Sociale<sup>2</sup> comme des sites d'accueil temporaires (SAT)**. Cependant, les ménages PDI ne sont pas installés uniquement de manière groupée au sein de SAT, mais également

dispersées au niveau du centre urbain. Ces zones de concentration de PDI sont appelées zones d'accueil de déplacés (ZAD)<sup>3</sup>. Dans ce contexte, la pression au niveau des services et des infrastructures sociocommunitaires de base situés dans les ZAD, et utilisés par les habitants de ces dernières, s'est fortement accentuée. La réhabilitation et la restructuration de l'offre de services et d'infrastructures sociocommunitaires de base est donc devenue l'une des priorités pour les autorités de la ville et les acteurs humanitaires pour répondre aux besoins des populations urbaines. REACH, en partenariat avec le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR) et ACTED, a conduit une évaluation territoriale de la ville de Dori. Celle-ci vise à obtenir un profil détaillé et opérationnel de la ville, avec un focus sur les ménages vivant sur les ZAD, leurs besoins ainsi que leur accès aux services sociocommunitaires de base. Au final les résultats obtenus doivent servir de base aux acteurs opérationnels de l'aide pour le développement d'une stratégie d'intervention informée.

L'évaluation a été réalisée selon une approche mixte, mêlant des outils de cartographie,

ainsi que des composantes qualitatives et quantitatives. La cartographie a permis la réalisation d'une carte de couverture des infrastructures sociocommunitaires de base disponibles sur les ZAD et celles utilisées par les habitants des ZAD mais situées à l'extérieur de celles-ci. Le volet quantitatif incluait : un questionnaire informateur clés (IC) au niveau des différentes infrastructures sociocommunitaires de base, un questionnaire ménage auprès des populations hôtes et déplacées internes vivant sur les ZAD. Le volet qualitatif comprenait : deux groupes de discussion non-mixte au niveau de chaque ZAD, rassemblant des PDI, un questionnaire semi-structuré auprès de deux IC travaillant pour les autorités locales de la ville ou du département et de deux IC membres d'organisations de la société civile au niveau de la ville de Dori. Les résultats obtenus auprès des IC et dans le cadre des outils qualitatifs sont indicatifs des tendances au niveau des ZAD de la commune de Dori. Les données obtenues auprès des ménages sont représentatives de la situation des populations non déplacées et PDI vivant sur les trois ZAD évaluées de la commune de Dori. La collecte de données s'est déroulée du 11 au 26 octobre 2021.

## Résultats clés

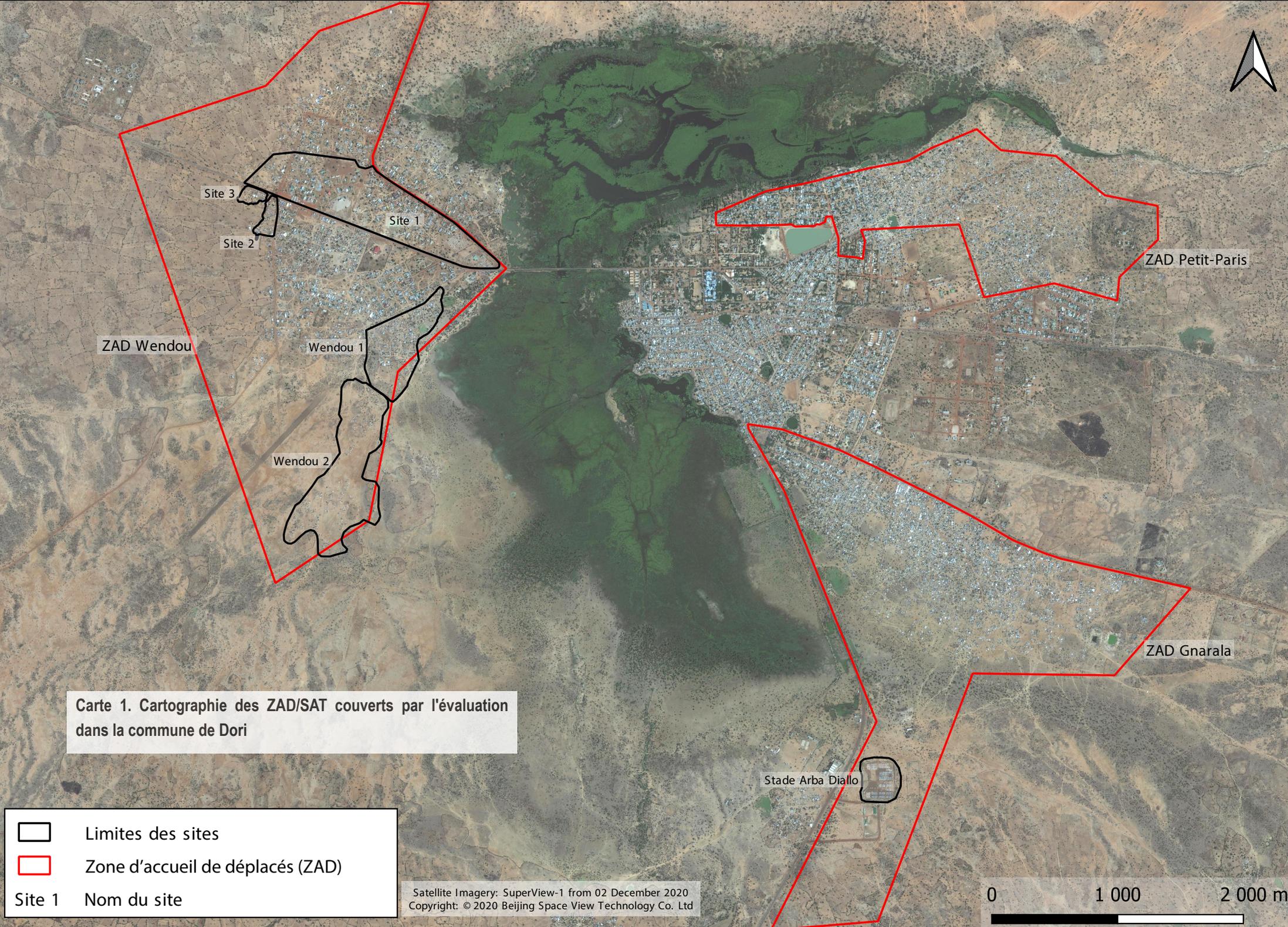
### Tendances observées

Le maillage d'infrastructures au niveau des ZAD est globalement satisfaisant, bien que l'arrivée de PDI au cours des 2 dernières années ait contribué à accroître la pression sur les services et a détérioré en partie les conditions de vie des ménages. Ainsi, des difficultés particulières dues à de fortes fréquentations ont été enregistrées au niveau des infrastructures d'eau et des établissements scolaires, en particulier pour les ménages PDI. En outre, **des tensions aussi bien intra que intercommunautaires existent au niveau des ZAD et semblent se cristalliser autour des points d'eau et lors des distributions alimentaires en particulier**. En parallèle, la situation est préoccupante en matière de moyens de subsistance et de sécurité alimentaire. **Une grande majorité des ménages PDI enquêtés n'avaient pas accès à suffisamment de nourriture pour couvrir l'ensemble des besoins de leur ménage**. Également environ la moitié des ménages n'avait pas accès à des activités génératrices de revenus (AGR) et ont donc rapporté ne pas avoir assez de moyens financiers pour nourrir l'ensemble du ménage.

1 Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), Enregistrement des personnes déplacées internes, octobre 2021.

2 L'Action Sociale est un service étatique dont le mandat prend en compte la réponse à la crise en cours dans le pays.

3 La ZAD correspond à une définition adoptée par le Cluster GSAT/CCM et ses acteurs en 2021 pour définir les zones de concentration de PDI. Cette unité de territoire permet de prendre en compte l'installation de nombreux PDI dans des zones autre que les sites/SAT uniquement.



Carte 1. Cartographie des ZAD/SAT couverts par l'évaluation dans la commune de Dori

	Limites des sites
	Zone d'accueil de déplacés (ZAD)
Site 1	Nom du site

Satellite Imagery: SuperView-1 from 02 December 2020  
Copyright: © 2020 Beijing Space View Technology Co. Ltd



**Les conditions de vie dans le logement étaient relativement peu satisfaisantes pour les ménages PDI et non déplacés au moment de la collecte de données.** En effet, une part importante des ménages PDI ont accès à des abris *via* des dons d'abris d'urgence<sup>4</sup> (et RHU) ou logent dans des abris de fortune. Par ailleurs, **un nombre important de ménages dormait à l'extérieur par contrainte d'espace.** Le surpeuplement d'abris non durables ou semi-durables entraîne des conditions de vie précaires pour la majorité des ménages PDI enquêtés. Ce manque d'espace et d'intimité expose ces ménages à des risques de protection (surtout pour les femmes et les filles), et à des risques de maladies en ce début de période froide.

D'autres besoins spécifiques aux ménages PDI ont été identifiés dans les secteurs de l'assainissement et de l'éducation. Ainsi, les ménages PDI interrogés ainsi que les participants aux groupes de discussion ont rapporté des barrières d'accès à l'éducation notamment liées aux frais de scolarité et aux difficultés d'inscription sans pièce d'identité. En ce qui concerne l'assainissement, tandis que le maillage en termes de latrines est relativement bon au sein des ZAD de la ville, l'état général

de ces dernières pourrait être amélioré : de nombreux cas de dysfonctionnement et de problèmes d'hygiène ont en effet été rapportés. Un état général dégradé des infrastructures d'assainissement expose les populations à des risques sanitaires de transmission des maladies de type diarrhéiques.

### Démographie

- Dans les ZAD de la commune de Dori, la pression démographique est importante. En moyenne, les ménages non déplacés interrogés comptaient 7 membres et les ménages PDI interrogés 10 membres, dont 6 membres âgés de moins de 18 ans. Une taille importante de ménages peut entraîner des vulnérabilités multiples notamment en matière de conditions de logement ou encore de protection.
- **Presque la moitié des ménages enquêtés ont rapporté compter au moins un membre vulnérable<sup>5</sup>.** Les besoins spécifiques de ces ménages devraient être pris en compte dans la mise en place des programmes.

### Dynamiques de déplacements

- Plus de la moitié des ménages PDI enquêtés a indiqué être installée sur leur ZAD actuelle depuis plus de 1 an (57%) et d'être principalement déplacée du fait de l'insécurité (69% des ménages PDI rapportent avoir fui des violences et 30% rapportent avoir fui de manière préventive).
- Les mouvements sont principalement intrarégionaux. La moitié de ces ménages s'est déplacée dans la province du Séno et un tiers de la province du Soum. En particulier, 38% des PDI en provenance du Séno ont indiqué être originaires de la commune de Gorgadji.

### Eau, hygiène et assainissement (EHA)

- L'accès à l'eau semble relativement satisfaisant du fait d'un maillage d'infrastructures d'eau fonctionnel au niveau de la commune de Dori<sup>6</sup>. **L'attente et la fréquentation des points d'eau dénotent d'un fonctionnement plus relatif** : 44% des ménages PDI ont rapporté un temps d'attente supérieur à 45 minutes

au point d'eau (en particulier sur la ZAD de Gnarala). Le manque de point d'eau et les coupures fréquentes entraînent une forte fréquentation des points existants, résultant ainsi parfois en des tensions communautaires, comme rapporté lors des groupes de discussion.

- L'existence de latrines en nombre important, peu fréquentées et fonctionnelles permet un accès aux latrines relativement acceptable, avec 78% des ménages PDI ayant rapporté avoir accès contre 95% des ménages non déplacés interrogés. Cependant, un état dégradé (particulièrement au niveau des sites de Wendou) et des constructions inadaptées aux pluies et au vent rendent l'accès plus difficile selon les participants aux groupes de discussion. Par conséquent, ces latrines dégradées ou endommagées pourraient induire un risque sanitaire important au niveau de ces sites.

### Abris et articles ménagers essentiels (AME)

- La situation de logement des ménages PDI interrogés est préoccupante avec près de **la moitié vivant dans des abris d'urgence**

<sup>4</sup> La typologie des abris du Burkina Faso est disponible sur le [site du Cluster abris](#).

<sup>5</sup> Personnes vulnérables prises en compte dans cette évaluation : personnes en situation de handicap, femmes enceintes ou allaitantes, enfants séparés ou non accompagnés.

<sup>6</sup> La moitié des ménages PDI ont rapporté mettre entre 5 et 30 minutes pour se rendre et revenir au point d'eau.



au moment de la collecte de données. En revanche, la quasi-totalité des ménages non déplacés enquêtés ont rapporté vivre dans des abris en dur<sup>7</sup>. En effet, près de deux tiers des ménages PDI déclarent une insatisfaction de leurs conditions de logement, principalement dû aux fuites lors de pluies légères ou fortes.

- Le surpeuplement des abris rapporté par les ménages enquêtés des deux communautés accentue la précarité des conditions de logement précaires. Tandis que 60% des ménages PDI et 17% des ménages non déplacés ont indiqué manquer de place dans leurs abris, la moitié des ménages PDI (48%) et près d'un dixième des ménages non déplacés (7%) comptaient des membres dormant dehors par contrainte d'espace.
- 33% des ménages non déplacés interrogés et 77% des ménages PDI ont rapporté avoir des difficultés pour accéder aux AME au cours des trois mois précédant la collecte de données. Le manque de moyens financiers et des prix trop élevés sont les deux principales causes rapportées.

### Santé

- L'accès aux soins des ménages semble relativement satisfaisant. Ainsi, **90% des ménages PDI et 92% des ménages non déplacés enquêtés ont rapporté avoir eu accès à des services de santé adéquats au moment de la collecte de données.** Cependant, des barrières d'accès aux soins ont été rapportées par les ménages PDI, principalement les coûts des services de santé (transport, consultation, médicament).
- Le paludisme et les fortes fièvres restaient le principal problème de santé rencontré par les ménages enquêtés au cours des trois mois précédant la collecte de données (PDI : 88% ; non déplacés : 87%)<sup>8</sup>. À cela s'ajoutent les problèmes de santé comme le choléra et la diarrhée rapporté par un quart des ménages PDI (13%) et non déplacés (13%). Les lacunes de dispositifs de lavage de main (DLM) disponibles au niveau des infrastructures d'assainissement pourraient contribuer à expliquer l'importance de ces maladies en raison de leurs modes de transmission.

### Éducation

- L'accès à l'éducation semble être relativement bon parmi les ménages non déplacés enquêtés bien qu'un peu moins pour les ménages PDI. **Un quart d'entre eux ont rapporté que les membres en âge d'aller à l'école<sup>8</sup> n'avaient pas accès à un établissement à distance de marche.**
- Toutefois, un manque d'établissement scolaire est rapporté par les participants aux groupes de discussions des trois ZAD, particulièrement au niveau des sites de Wendou. Les ménages PDI ont également rapporté des difficultés d'accès à l'éducation en raison du coût des frais de scolarité et du manque de papier d'identité pour l'inscription. Un suivi rapproché de l'accès à l'éducation semblait donc important pour les ménages PDI vivant sur les SAT pour assurer la continuité de services de qualité.

### Sécurité alimentaire, marchés et moyens de subsistance

- **L'accès aux biens alimentaires est particulièrement préoccupant pour**

**les ménages PDI** avec 76% d'entre eux rapportant ne pas avoir accès à suffisamment de nourriture pour couvrir leurs besoins, contre 20% des ménages non déplacés. Cela induit une importante dépendance à l'aide alimentaire, comme rapporté par les participants aux groupes de discussion.

- L'accès aux AGR est particulièrement préoccupant pour les PDI sur les ZAD. En effet, **seule la moitié des ménages PDI ont rapporté avoir accès à une AGR au moment de la collecte.**

### Accès à l'information

- La moitié des ménages enquêtés ont rapporté rencontrer des difficultés d'accès à l'information concernant l'aide humanitaire. **La principale barrière était le fait que certaines personnes reçoivent de l'information mais ne la partagent pas** (PDI : 32% ; non déplacés : 23%).

<sup>7</sup> Plus résistants aux contraintes climatiques notamment.

<sup>8</sup> Du pré-scolaire au supérieur.

# TABLE DES MATIÈRES

## Protection et cohésion sociale

- Globalement les ménages enquêtés ont rapporté se sentir en sécurité sur leur ZAD actuelle au moment de la collecte de données. Toutefois, **les participants aux groupes de discussion ont indiqué l'existence de risques lors des déplacements en périphérie de la ville**, et les craintes liées aux déplacements principalement réalisés la nuit.
- Les craintes des ménages de subir des violences basées sur le genre (VBG) sont particulièrement élevées au niveau des ZAD (PDI : 12%, non déplacés : 8%). Les ménages rapportent comme principale raison d'inaccessibilité des services de prise en charge des survivantes des violences basées sur le genre, le manque d'information sur les services disponibles et le manque de moyens financiers pour y recourir.

## Gouvernance

- De nombreux acteurs sont actuellement implantés dans la commune de Dori et y

mènent des programmes d'urgence et d'accompagnement des populations selon les IC interrogés. En raison du nombre important d'acteurs, plusieurs IC ont toutefois souligné des défis de coordination et de partage d'information entre acteurs humanitaires et acteurs institutionnels. Par ailleurs, les IC ont souligné le besoin de **renforcement des capacités** des acteurs en présence et **la mise à disposition de moyens humains, logistiques et financiers**.

## Assistance humanitaire

- Alors que moins d'un tiers des ménages déplacés enquêtés a rapporté avoir bénéficié d'une assistance au cours des trois mois précédant la collecte de données, les participants aux groupes de discussions soulignent **l'insuffisance de l'aide, notamment de l'aide alimentaire. Il s'agit également de la principale source de mécontentement évoquée par les ménages PDI insatisfaits**. En effet, ceux-ci ont indiqué que le type d'assistance n'était pas approprié aux besoins et que l'aide était insuffisante.

## 3 Résumé

## 8 Introduction

## 10 Méthodologie

## 12 Résultats

12	Démographie
13	Déplacements
15	EHA
18	Abris et AME
21	Santé
23	Education
25	Sécurité alimentaire, marchés et moyens de subsistance
28	Accès à l'information
29	Protection et cohésion sociale
32	Gouvernance
34	Assistance humanitaire

## 36 Conclusion

# INTRODUCTION



Depuis le début 2019, une intensification des attaques des groupes armés dans les villages du Nord-Est du Burkina Faso a provoqué une détérioration des conditions sécuritaires, ainsi qu'une dégradation du tissu économique et des moyens de subsistance des populations vivant dans la zone. En résulte une augmentation rapide du nombre de personnes déplacées internes (PDI). Les PDI sont contraints de quitter leur lieu d'habitation d'une part suite à des attaques, mais se déplacent également de façon préventive vers des zones considérées plus sûres dans leur région. Ainsi, on dénombrait 1 481 701 PDI au Burkina Faso en octobre 2021, parmi lesquels 510 279 se trouvaient dans la région Sahel<sup>9</sup>, soit la première région d'accueil de ces déplacés dans le pays.

Ces mouvements de population ont entraîné l'émergence de sites de déplacés. La commune de Dori notamment est devenue une zone d'accueil importante depuis le début de la crise en raison de la volatilité sécuritaire dans les environs. Ce phénomène a eu pour conséquences une hausse démographique

importante et rapide des centres urbains et une pression croissante sur les infrastructures sociocommunautaires de base et les ressources naturelles. Cela impacte considérablement les conditions de vie des PDI et de la communauté non déplacée.

La majorité des PDI de la commune de Dori semble s'être installée dans un premier temps dans des secteurs urbains caractérisés par des conditions socioéconomiques très précaires bénéficiant de peu d'assistance humanitaire, et implantés sans autorisation ou titre de propriété sur les terres. Cependant, suite à une première phase d'installation de ce type, les acteurs locaux ont contribué à structurer les installations. La plupart des SAT de la commune ont ainsi été aménagés par les autorités locales de la commune avec l'appui d'acteurs humanitaires. La plupart des PDI vivant sur ces SAT sont désormais principalement installées dans des tentes organisées en petits lotissements sur des zones clairement délimitées. En résulte l'existence de trois sites de déplacés répartis dans le centre urbain et dans les alentours

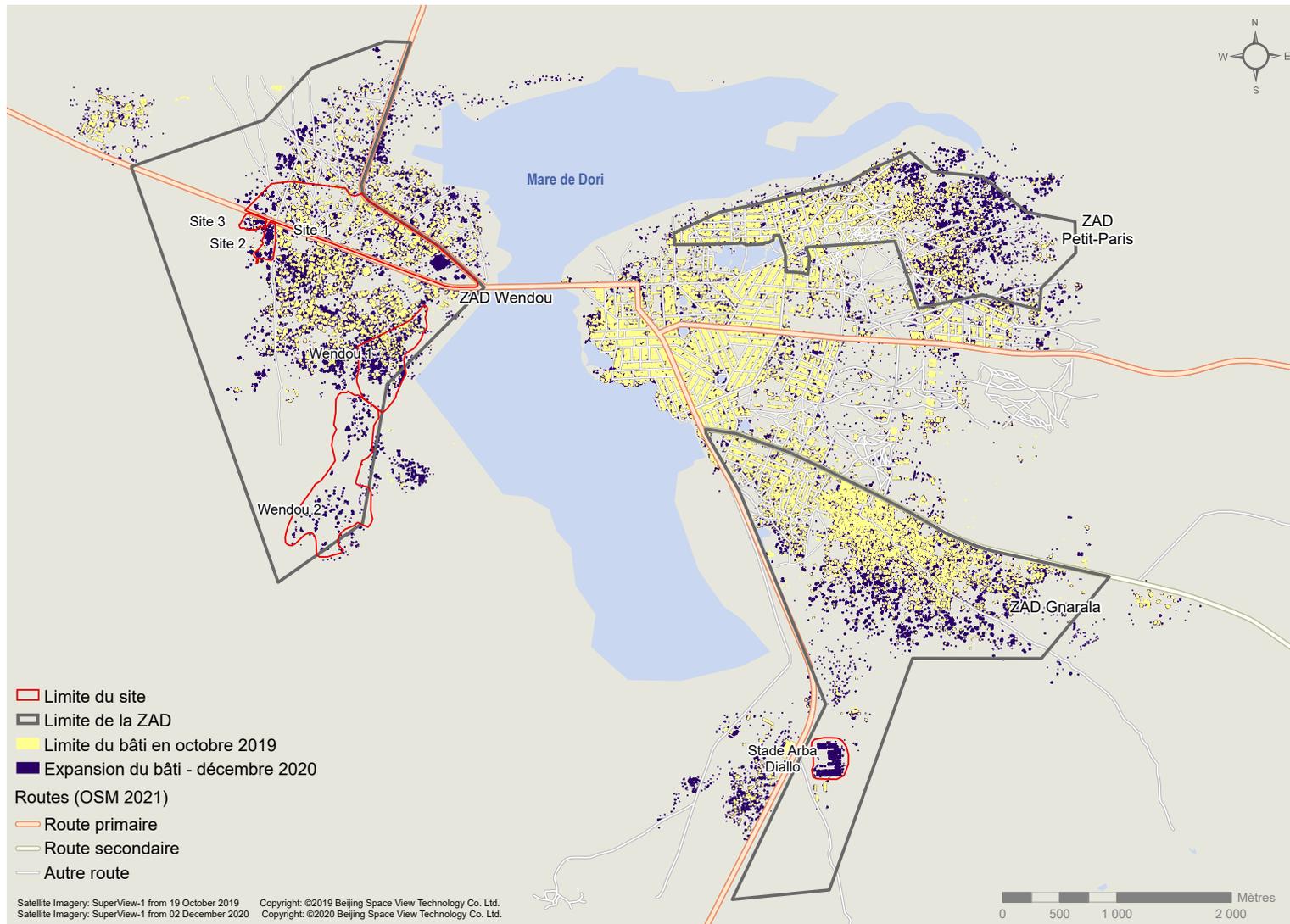
proches de la ville. De nombreux ménages PDI vivent également hors de ces sites, à proximité même ou répartis de manières dispersés au niveau du centre-ville. Ces zones regroupant de manières dispersées un nombre important de ménages PDI sont appelées zones d'accueil de déplacés (ZAD). La présente évaluation couvre les 3 ZAD de la commune de Dori. Au sein de ces ZAD se trouvent plusieurs sites d'accueil de déplacés : sites aménagés ou spontanés. L'ensemble de ces sites/SAT a également été couvert par l'évaluation. Le choix de ces ZAD a été opéré en partenariat avec les partenaires du projet et les autorités locales, en fonction des priorités d'intervention identifiées par ces acteurs.

L'évolution rapide de la démographie locale a généré une mutation de la topographie de la commune de Dori depuis janvier 2019. La présente évaluation, financée par le HCR et soutenue par ACTED, vise donc à identifier les évolutions d'installation au sein des ZAD, la disponibilité de services et infrastructures sociocommunautaires de base pour les habitants

des ZAD et plus largement les conditions de vie des communautés qui y vivent. En particulier, ce rapport a pour objectif de combler le manque d'information au niveau des ZAD afin de permettre aux autorités locale et acteurs de l'aide humanitaire de développer des projets ciblés et territorialisés. Elle doit soutenir l'identification des priorités en matière de réhabilitation ou de renforcement des infrastructures existantes dans les villes couvertes par l'évaluation. Enfin, elle a aussi pour but d'identifier un certain nombre de freins existants pour les autorités locales, ainsi que pour la société civile à la bonne mise en œuvre de ces projets.

<sup>9</sup> Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), Enregistrement des personnes déplacées internes, octobre 2021.

Carte 2. Cartographie d'expansion urbaine de la commune de Dori sur la période octobre 2019 - décembre 2020



### Expansion urbaine de la ville de Dori

Au cours des deux dernières années un étalement urbain s'est opéré au niveau du centre urbain de Dori. Ainsi la majorité des nouveaux bâtis ont été construits dans des zones précédemment non habitées de la ville au sud, au nord-est et à l'ouest. Certains quartiers de la ville ont aussi vu leur densité urbaine augmenter sur la période, notamment au niveau de quartier d'installation de déplacés internes. Il s'agit donc autant d'une expansion que d'une densification du milieu urbain.

L'étalement urbain, au niveau de la zone ouest, au nord et au sud de la ZAD de Wendou, pourrait nécessiter une évaluation spécifique afin de déterminer la nature de l'occupation des communautés vivant dans la zone, il est envisageable qu'un nombre notable de ménages PDI s'y soient installés depuis le début de la crise de déplacement. Étant donné la croissance rapide de la crise de déplacement au Burkina Faso il est probable que l'expansion urbaine ait continué entre décembre 2020 et 2021 au moment où les données ont été collectées.

# MÉTHODOLOGIE



La collecte de données pour l'évaluation territoriale dans la commune de Dori était un mixte qualitatif et quantitatif. Elle a été menée du 11 au 26 octobre 2021. La composante qualitative comprenait : des entretiens semi-structurés avec des IC représentant les autorités locales et la société civile et des groupes de discussion auprès de PDI. Le volet quantitatif incluait : des enquêtes structurées auprès d'IC pour les infrastructures et services sociocommunautaires de base utilisés par les ménages vivant dans les ZAD, des enquêtes ménages structurées auprès des populations hôtes et PDI vivant sur le ZAD. La collecte de données a été complétée par une cartographie des infrastructures sociocommunautaires de base et par une photo-interprétation de la ville de Dori.

## Composantes

### Cartographie des infrastructures et des services sociocommunautaires de base :

La collecte de données au niveau des infrastructures de base a permis d'interroger 296 IC. Ces IC<sup>10</sup> ont été enquêtés au niveau de 42 points d'eau, 216 latrines, 6 marchés, 4 centres de santé et 26 établissements scolaires. Les données ainsi obtenues sont indicatives du fonctionnement des infrastructures et services sociocommunautaires de base présents dans les ZAD/SAT<sup>11</sup>. La collecte s'est déroulée du 11 au 26 octobre 2021.

**Entretiens ménages :** Un total de 203 ménages (101 ménages PDI et 102 ménages non déplacés)

a été interrogé dans les ZAD de la commune de Dori. Ces données sont indicatives pour les deux communautés enquêtées au niveau de la commune de Dori. Elle s'est déroulée du 19 au 22 octobre 2021.

### Entretiens avec les autorités locales et les acteurs de la société civile :

Deux entretiens auprès de membre des autorités locales ont été réalisés entre le 20 et le 26 octobre 2021. En parallèle, deux entretiens avec des représentants de la société civile ont eu lieu les 20 et 23 octobre 2021. Les données qualitatives obtenues lors de ces entretiens semi-structurés permettent d'identifier la réponse locale à la crise migratoire en cours, ainsi que les défis de coordination pour ces acteurs.

Tableau 1. Nombre de ménages enquêtés, par statut

Zones d'accueil de déplacés (ZAD)	de	Nombre de PDI enquêtés	Nombre d'hôtes enquêtés
ZAD de Wendou		44	42
ZAD de Gnarala		27	49
ZAD de Petit Paris		30	11
<b>Total</b>		<b>101</b>	<b>102</b>

**Groupes de discussion :** Six groupes de discussion ont été conduits par REACH avec le soutien du sous-cluster VBG dans la commune de Dori. Un groupe de discussion non-mixte rassemblant des PDI vivant sur la ZAD a ainsi pu être organisé dans chacune des ZAD identifiées dans la ville. Ces groupes de discussion ont été menés du 18 au 22 octobre 2021. Au total, les groupes de discussion ont rassemblé 39 participants (22 hommes et 17 femmes).

### Photo-interprétation de la topographie des ZAD :

Une analyse photographique basée sur la comparaison d'images satellitaires de la ville de Dori entre octobre 2019 et décembre 2020 a été effectuée en parallèle de la collecte de données. Cette analyse a permis d'identifier les nouvelles

constructions sur la période. En conséquence, les zones d'expansion des SAT/ZAD, ainsi que de nouvelles zones d'installation ont pu être mises en évidence.

La base de données ainsi que les outils Kobo utilisés dans le cadre de la collecte de données sont disponibles sur le [REACH Resource Center](#).

<sup>10</sup> Les IC enquêtés pouvaient être des gestionnaires d'infrastructures, du personnel travaillant au sein de la structure de services (type directeur d'école; infirmier; agent d'entretien) ou encore des utilisateurs.

<sup>11</sup> Les SAT ont été identifiés conjointement par ACTED, l'Action Sociale et le HCR. La délimitation des SAT a été réalisée par ACTED via des entretiens avec des informateurs clés et le recueil de points GPS. Les emplacements des SAT ont été par ailleurs vérifiés par analyse satellitaire par REACH.

**Tableau 2. Nombre d'IC interrogés par type d'infrastructures et services sociocommunautaires de base et par ZAD et site**

Point d'eau	Latrines	École	Marché	Centre de santé
<b>ZAD de Wendou (sites inclus)</b>				
14	150	4	2	2
• Site 1				
1	15	1		1
• Site 2				
	3			
• Site 3				
	8			
• Wendou 1				
2	29			
• Wendou 2				
2	51	1		1
<b>ZAD de Gnarala (site inclus)</b>				
18	36	6	2	
• Stade Arba Diallo				
1	12	1		
<b>ZAD de Petit Paris</b>				
10	30	1	1	1
<b>Infrastructures hors ZAD</b>				
		17	1	1

## Défis et limites

- Bien que la cartographie des infrastructures et services sociocommunautaires de base ait été réalisée à l'aide d'un traçage GPS, et que les bases de données aient été croisées avec d'anciennes bases de données disponibles, il est envisageable que certaines infrastructures n'aient pas été cartographiées. Des efforts de triangulation restent à faire au niveau des ZAD pour ces infrastructures.
- Les ménages dont le chef de ménage est une femme sont sous représentés par rapport au ménage dont le chef de ménage est un homme. Cette tendance pourrait contribuer à induire un biais dans les résultats obtenus au niveau des enquêtés ménages, notamment en ce qui concerne la situation particulière des ménages dirigés par une femme.
- La méthode du stylo<sup>12</sup> utilisée pour sélectionner les ménages enquêtés aléatoirement favorise l'enquête de ménages possédant un abri. Ce faisant, les ménages sans abris pourraient avoir été sous représentés dans l'évaluation au niveau des enquêtés ménages.
- Les résultats issus des enquêtes qualitatives sur le thème des violences basées sur le genre (VBG) ont été retirées. Dû à des contraintes techniques rencontrées au cours de la collecte, la qualité des données ne respectant pas les standards IMPACT, les résultats ont été retirés de l'évaluation.

<sup>12</sup> La méthode du stylo est mise en place de la manière suivante : l'enquêteur se place au centre du site, puis fait tourner un stylo afin de sélectionner une direction aléatoire. Il effectue ensuite entre 1 et 30 pas (un nombre aléatoire de pas aura été associé à chacun des sites et transmis préalablement à l'enquêteur) et enquête la première personne rencontrée vivant sur le site. Il répète l'opération autant de fois que nécessaire jusqu'à atteindre le nombre d'enquêtes visées.

# RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

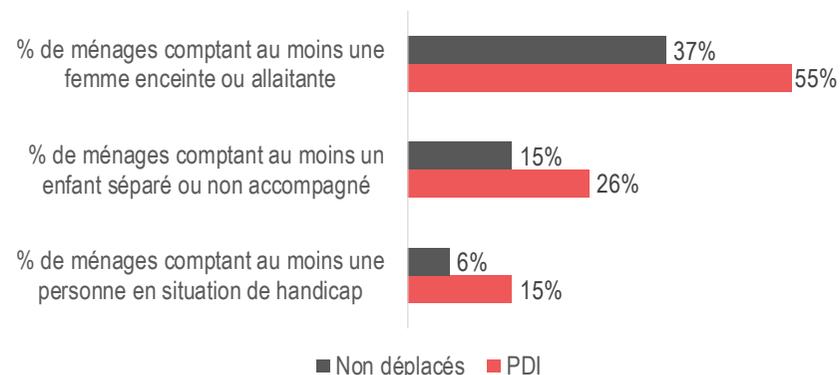


## 👤 Démographie

Le Burkina Faso a connu un important essor démographique au cours des vingt dernières années, en partie dû à l'augmentation importante de l'espérance de vie à la naissance<sup>13</sup>. Sa population globale est désormais de plus de 20 millions d'habitants<sup>14</sup>, elle a donc été multipliée par deux depuis 2000. En parallèle, la proportion de la population urbaine augmente régulièrement au fil du temps. Elle est passée de 22,7% en 2006 à 26,3% en 2019<sup>15</sup>.

Dans les ZAD de la commune de Dori, la pression démographique est importante. En moyenne, les ménages non déplacés interrogés comptaient 7 membres dont 4 mineurs (56% du ménage) et les ménages PDI interrogés 10 membres, dont 6 membres âgés de moins de 18 ans (62% du ménage). Ces moyennes légèrement supérieures à la moyenne nationale sont à considérer à la lumière de la pratique de la polygamie très répandue dans la province de Séno, où se situe la commune de Dori. En effet, les ménages enquêtés au cours de l'évaluation multisectionnelle des besoins (MSNA) 2021<sup>16</sup> dans cette province, rapportaient à 39% être des ménages polygames. De plus,

**Graphique 1. Pourcentage de ménages comptant des personnes vulnérables dans les ZAD, par statut**



l'arrivée de PDI qui s'installent chez des proches vivant dans les ZAD de Dori pourrait contribuer à l'expansion des ménages à d'autres membres que la famille 'parents-enfants'. La taille importante de ces ménages contribue à faire pression sur les ressources disponibles et l'accès aux infrastructures et aux services sociocommunautaires dans la commune de Dori. Les sections suivantes sont donc à considérer en prenant en compte le nombre moyen de personnes composant le ménage.

En outre, dans la moitié des ménages enquêtés parmi les deux communautés se trouvait au moins une personne vulnérable (PDI : 67%, non

déplacés 44%). Ainsi, dans 37% des ménages non déplacés se trouvait au moins une femme enceinte ou allaitante, dans 6% une personne en situation de handicap et dans 15% au moins un enfant séparé ou non accompagné. De manière plus importante, les ménages PDI enquêtés ont rapporté dans environ deux tiers des cas la présence d'au moins une personne vulnérable appartenant à chacun de ces groupes. Les besoins spécifiques de ces personnes en situation de vulnérabilité nécessitent une prise en compte programmatique afin d'assurer un développement et une réhabilitation adaptés.

Dans l'ensemble, 13% des ménages PDI

et 6% des ménages non déplacés enquêtés comptaient un chef de ménage de genre féminin. L'âge moyen du chef de ménage dans la communauté non déplacée était de 47 ans et 44 ans pour les PDI. La quasi-totalité des ménages non déplacés avec un homme chef de ménages (99%) a indiqué être marié, alors que les femmes cheffes de ménages étaient pour moitié veuves 50% ou mariées 50%. Chez les PDI, 15% des femmes cheffes de ménages étaient veuves, tandis que l'ensemble des hommes chefs de ménages étaient mariés. Les ménages dirigés par des femmes célibataires ou veuves sont souvent en plus grande difficulté que les ménages dont le ou la cheffe est marié. Les risques de protection liés en particulier au statut marital des femmes cheffes de ménages sont importants. En ce sens, une étude approfondie de la situation actuelle et des besoins de ces ménages dirigés par des femmes, spécifiquement des femmes actuellement non mariées, pourrait s'inscrire dans une meilleure compréhension des besoins de protection des personnes vulnérables.

13 [World Bank data, espérance de vie à la naissance, total](#), 2019.

14 [World Bank data, population totale du Burkina Faso](#), 2020.

15 [Institut national de la statistique et de la démographie. Résultats Préliminaires du 5e Recensement Général de la Population et de l'Habitation \(RGPH\)](#), 2019.

16 [Evaluation multisectionnelle des besoins \(MSNA\). REACH](#), 2021.

## → Dynamiques de déplacements

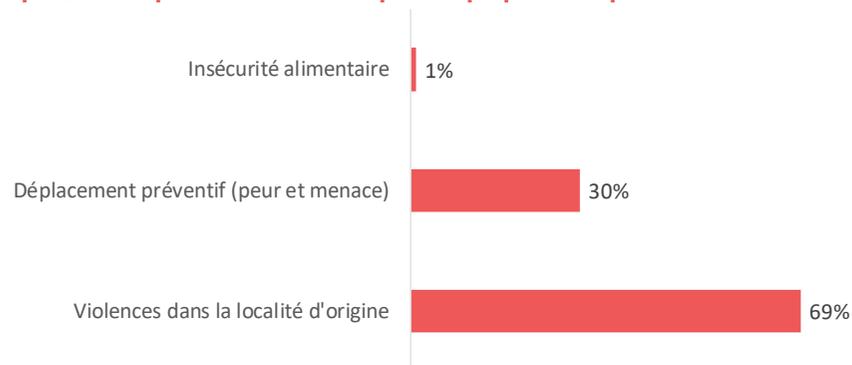
La quasi-totalité des ménages PDI enquêtés a indiqué être installés sur leur ZAD actuelle depuis plus d'un an (57%). Les participants aux groupes de discussion ont également confirmé cette information, puisqu'en moyenne, le déplacement vers Dori a eu lieu, il y a entre deux ou trois ans pour la majorité d'entre eux.

La majorité des ménages PDI interrogés (85%) a rapporté que la ZAD d'installation actuelle était leur ZAD d'arrivée dans la commune de Dori. Les ménages s'étant déplacés ont principalement logé dans une autre des ZAD de la commune de Dori (40% s'étaient installés premièrement à Gnarala et 13% à Wendou) avant leur lieu d'installation actuel ou s'étaient installés dans une autre localité de la province de Séno (Gorgadji) ou dans une autre province (Soum, Oudalan).

La présence de parents et de connaissances sur les sites est une des principales raisons de l'installation sur les ZAD selon les participants aux groupes de discussion. Également, l'attribution de logements aux PDI par l'action sociale et les acteurs humanitaires était une des principales raisons de l'installation sur les sites des ZAD Wendou et de Gnarala, en particulier pour les ménages en incapacité de payer leur loyer.

Les déplacements des ménages PDI ont largement été motivés par l'insécurité dans leur localité d'origine. En effet, 69% des ménages PDI répondants ont indiqué avoir fui des violences dans la localité de départ comme principale raison de déplacement, tandis que 30% se sont déplacés de manière préventive. La peur des violences est également ressortie

**Graphique 2. Principales raisons citées pour expliquer le déplacement vers la commune de Dori**



**Tableau 3. Origine de déplacement des PDI enquêtés dans les ZAD de la commune de Dori**

Communes d'origine des PDI	Nombre de PDI
Province du Séno : 49	
Gorgadji	38
Dori	7
Sampegla	2
Falagountou	2
Province de Soum : 32	
Arbinda	25
Koutougou	4
Djibo	2
Baraboule	1

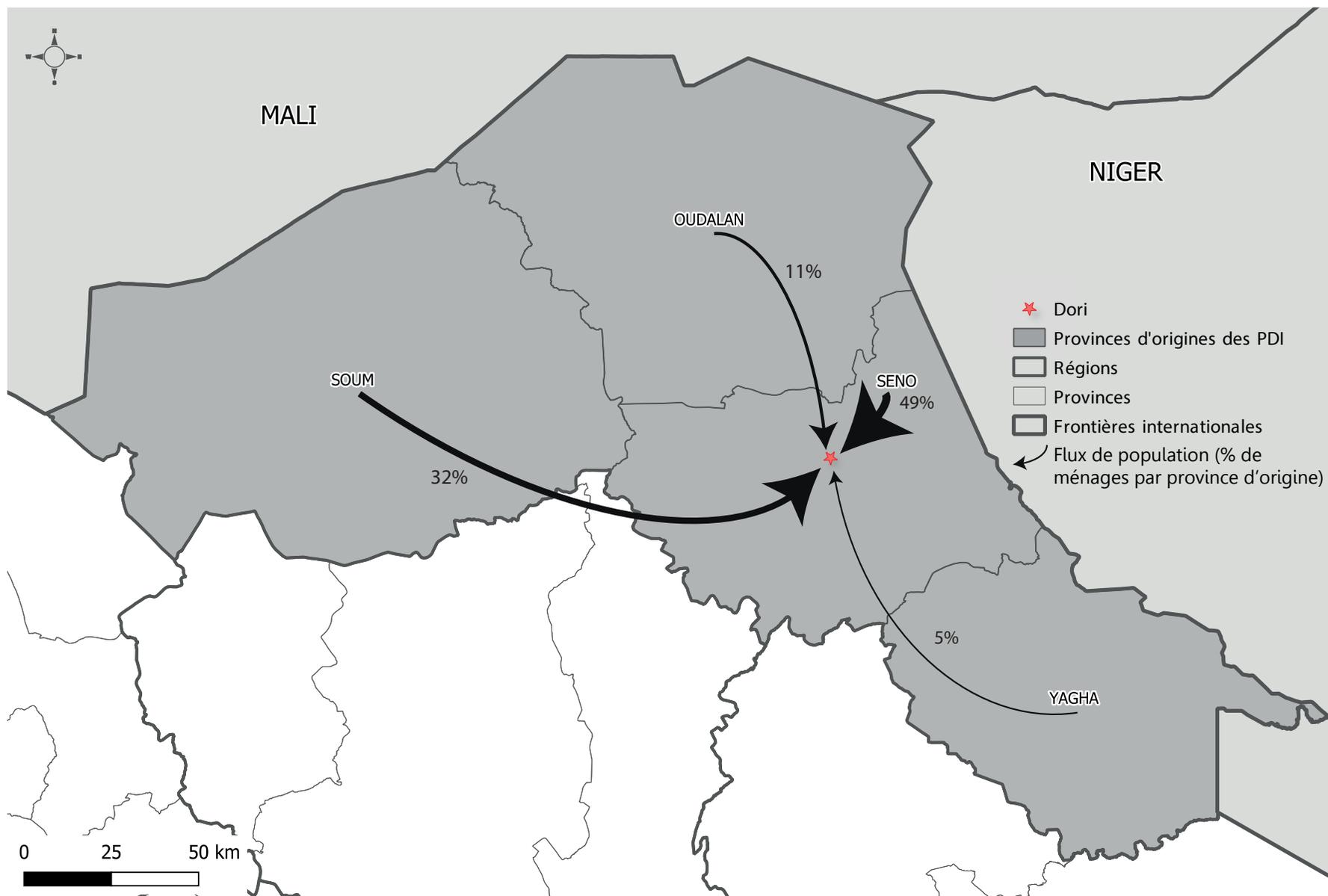
parmi les échanges des participants au groupe de discussion des trois ZAD. Finalement 1% des ménages PDI restant, vivant sur la ZAD de Wendou, ont rapporté s'être déplacés pour des raisons d'insécurité alimentaire dans leur localité d'origine.

Plus de 9 ménages PDI interrogés sur 10 sont originaires de la région Sahel. Les déplacements au niveau de la commune de Dori sont donc largement intra régionaux. Ces mouvements sont d'autant plus localisés que la moitié des ménages PDI interrogés en provenance de la région Sahel se sont déplacés dans la province

du Séno et un tiers de la province du Soum. Plus de 38% des PDI de la province du Séno ont d'ailleurs indiqué être originaire de la commune de Gorgadji. L'accentuation des incidents sécuritaires des communes environnantes semble ainsi avoir contribué à d'importants mouvements de population, les ménages cherchant la sécurité dans le principal centre urbain à proximité de leur village d'origine.



Carte 3. Origine des ménages PDI installés sur les ZAD de la ville de Dori

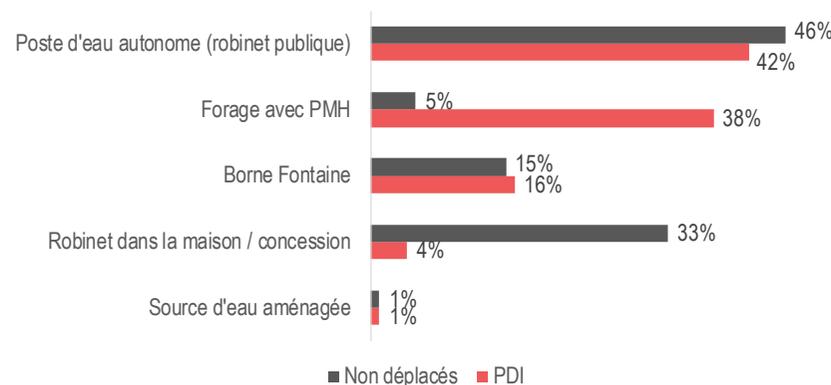


**Accès à l'eau**

L'accès à l'eau semble relativement satisfaisant sur les ZAD de Dori d'après les résultats obtenus au cours de l'évaluation. En effet, alors que l'évaluation a pris en compte 3 ZAD dans la commune, 42 points d'eau ont pu être enregistrés. 13 points d'eau ont pu être enregistrés sur la ZAD de Gnarala, 9 sur la ZAD de Wendou et 9 sur la ZAD de Petit Paris. Sur les SAT (stade de Gnarala ou site spontané de Wendou 1 ou site spontané de Wendou 2), l'accès à l'eau peut se faire plus difficilement, seul un point d'eau a pu être enregistré sur chacun de ces sites. Le maillage des infrastructures d'eau au niveau de la commune de Dori semble globalement être fonctionnel, puisque 51% des ménages PDI ont rapporté mettre entre 5 et 30 minutes pour se rendre et revenir du point d'eau.

Le fonctionnement de ces infrastructures est cependant plus relatif, 44% des PDI ont rapporté un temps d'attente supérieur à 45 minutes au point d'eau, en particulier sur la ZAD de Gnarala où 56% des ménages PDI et 45% des ménages non déplacés ont indiqué mettre plus de 45 minutes d'attente à la source pour remplir les récipients avec de l'eau. Par ailleurs, au moment de la collecte de données, aucun ménage PDI

**Graphique 3. Principaux types de points d'eau utilisés par les ménages vivant sur les ZAD, par statut**



et 36% des ménages non déplacés enquêtés avaient accès à de l'eau au domicile.

La majorité des points d'eau cartographiés était des postes d'eau autonome (robinet public) (13/49), des bornes fontaine (13/49) et des forages avec pompe à motricité humaine (PMH) (13/49) selon les IC. Les ménages PDI et non déplacés enquêtés utilisaient en majorité les forages robinets publics (PDI : 42% ; non déplacés : 46%) ainsi que les PMH pour les PDI (24%) et les robinets de maison pour les ménages non déplacés (33%). La quasi-totalité des points d'eau était en gestion publique (40/42). Seuls deux point d'eau situés sur la ZAD de Gnarala était privé et géré par une organisation non gouvernementale (ONG). Au

niveau de la majorité des points d'eau, l'eau était payante (24/34) selon les IC. Dans l'ensemble des ZAD, le bidon de 20L coûte 10 francs CFA en moyenne.

**Fonctionnalité**

31 points d'eau fonctionnels ont pu être identifiés, trois partiellement fonctionnels et 8 autres étaient non fonctionnels. Toutefois, selon les IC, 26/42 points d'eau avaient un problème au moment de la collecte de données. Le principal problème rapporté par les IC enquêtés aux points d'eau était le temps d'attente trop élevé (14/42), tandis que dans 11/42 points d'eau, les IC ont rapporté que le débit d'eau était insuffisant. Environ 61% des

ménages non déplacés et 39% des ménages PDI ont rapporté comme principale barrière d'accès à l'eau des coupures d'eau fréquentes qui entravaient l'utilisation du point d'eau. Enfin le temps d'attente trop élevé au point d'eau (PDI : 21%, non déplacés : 33%) ainsi que la distance à parcourir pour atteindre un point d'eau (PDI : 21%) ont été rapportés comme barrière d'utilisation. Les participants aux groupes de discussion de la ZAD de Wendou ont rapporté des coupures d'eau fréquentes au niveau des points d'eau à proximité de la ZAD.

L'ensemble de ces problèmes sont relativement récents, mais préexistait à l'arrivée des PDI dans la ville de Dori selon les IC interrogés. En effet, antérieurement à la situation de déplacements, de nombreux projets de développement en EHA existaient, en vue d'améliorer le maillage en infrastructures. Depuis, les acteurs humanitaires sont nombreux à mettre en place des projets d'urgence orientés construction et réhabilitation. En parallèle, selon les IC, le rôle des acteurs humanitaires et des organisations de la société civile (OSC) est complémentaire à celui des acteurs institutionnels à travers la fourniture des services sociocommunautaires de base (réponse coordonnée par l'Action Sociale).



## Fréquentation

Les fréquentations journalières au point d'eau sont relativement similaires sur chaque ZAD. Ainsi, 19/34 points d'eau comptaient entre 100 et 250 utilisateurs par jour. Sur la ZAD de Gnarala, la fréquentation semblait relativement plus importante, deux points d'eau autres comptaient entre 250 et 500 utilisateurs par jours et deux autres une fréquentation supérieure à 500 utilisateurs par jours. De même, sur la ZAD de Petit Paris, un point d'eau comptait 500 ou plus utilisateurs journaliers. Sur la ZAD de Wendou, la fréquentation semblait relativement plus faible, puisque les IC ont rapporté dans un tiers des points d'eau entre 50 et 100 utilisateurs en moyenne par jour et un point d'eau avec une fréquentation inférieure à 50 personnes par jours. En résulte une attente importante au niveau des points d'eau pour obtenir de l'eau et remplir les récipients. Ainsi, 44% des ménages PDI et 28% des ménages non déplacés interrogés ont rapporté mettre en moyenne plus de 45 minutes pour attendre à la source et remplir leurs récipients. Cependant, 15% des ménages PDI enquêtés et 15% des ménages non déplacés ont indiqué mettre moins de 15 minutes.

La majorité des points d'eau étaient utilisés par

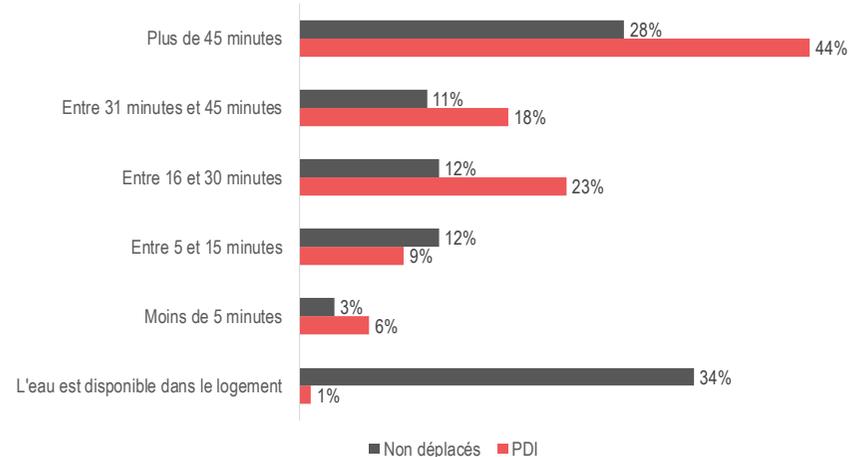
l'ensemble de la population (32/34), aussi bien par les PDI que les non déplacés. Seuls les 2 points d'eau situés sur le site Stade Arba Diallo étaient utilisés uniquement par les PDI selon les IC.

## Accès à l'assainissement

Au total, 216 latrines ont pu être identifiées sur l'ensemble des ZAD de Dori. Le réseau d'assainissement semble donc être relativement important au niveau de la commune. Il s'agissait principalement de latrines communes gratuites (171), de blocs gratuits (25) et de toilettes gratuites (29). La majorité de ces latrines était en gestion publique (127/216) et les autres, pour moitié en gestion ONG (52) et le reste privées (37). Le nombre important de latrines identifiées sur les ZAD favorise un accès important à des latrines sur les ZAD. Ainsi, 78% de ménages PDI et 95% de ménages non déplacés ont indiqué avoir accès à ce type d'infrastructures adéquates à distance de marche.

Il semble par ailleurs qu'un grand nombre de ménages non déplacés et PDI ait accès à des latrines privées (75% des ménages non déplacés et 23% des ménages PDI rapportent en utiliser). La moitié des ménages PDI a rapporté utiliser principalement des latrines publiques

**Graphique 4. Temps moyen mis par les ménages vivant sur les ZAD pour attendre et remplir leurs récipients au point d'eau, par statut**



(48%), l'ensemble de ces ménages a d'ailleurs rapporté les utiliser, signe d'un fonctionnement globalement bon au niveau de ces infrastructures. En cas d'indisponibilité de latrines, 60% des ménages non déplacés et 59% des ménages PDI enquêtés ont rapporté utiliser les latrines de voisins en cas d'absence de latrines directement accessibles. Toutefois, l'utilisation des latrines n'était pas systématique, de nombreux ménages rapportent aussi pratiquer la défécation à l'air libre (DAL). 55% des ménages PDI et 40% des ménages non déplacés concernés ont indiqué pratiquer la DAL<sup>17</sup> sans zone précise. La pratique de la DAL reste donc une pratique courante pour certains ménages enquêtés. Surtout, il s'agit majoritairement d'une pratique non

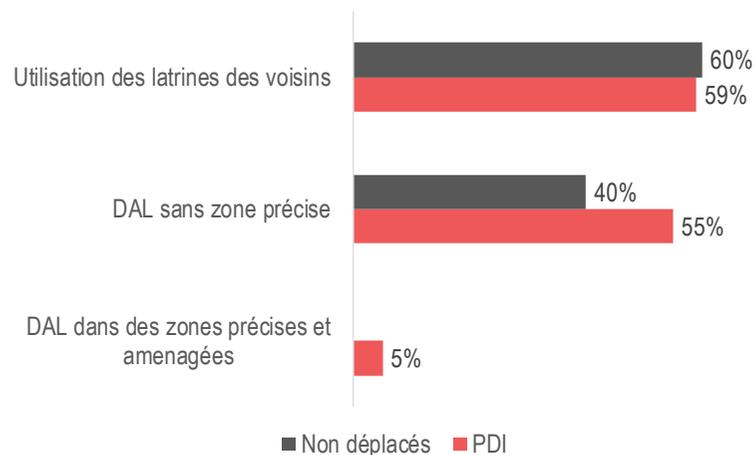
organisée, des problèmes d'hygiène et des risques sanitaires de transmission des maladies de type diarrhéiques pourraient en découler.

## Fonctionnalité

Le maillage du réseau d'assainissement au niveau des SAT de la commune semble être efficace. En effet, sur les 216 latrines cartographiées, 198 étaient fonctionnelles, 18 n'étaient pas fonctionnelles. Les installations non fonctionnelles se situaient majoritairement dans la ZAD de Wendou (15), les autres ZAD comptaient seulement une à deux installations non fonctionnelle(s) au moment de la collecte de données. Par ailleurs, parmi les 198 latrines

<sup>17</sup> Réponse à choix multiples, le total des pourcentages peut excéder 100%.

**Graphique 5. Principal lieu d'aisance rapporté par les ménages vivant sur les ZAD couvertes de la commune de Dori n'ayant pas accès à des latrines privées ou communautaires<sup>18</sup>, par statut**



fonctionnelles, 121 ne disposaient pas de dispositifs de lavage de mains (DLM) au moment de la collecte de données selon les IC. Au niveau de ces infrastructures, seules 34 disposaient de savon au niveau DLM. Les DLM sont des enjeux clés de la lutte contre la propagation des maladies, notamment les maladies diarrhéiques et le COVID-19. Dans ce cadre, la mise en place de tels dispositifs au niveau des latrines pourrait constituer un axe d'amélioration du fonctionnement des infrastructures d'assainissement sur les ZAD de la commune de Dori.

En outre, sur les 198 latrines fonctionnelles, environ la moitié des IC ont indiqué un problème (106) dont la grande majorité se situent au niveau de la ZAD de Wendou (75). Le principal problème identifié par les IC était lié au manque d'intimité (manque de porte notamment) ainsi qu'à la qualité de l'infrastructure, l'infrastructure était endommagée, ce qui a entravé sa bonne utilisation. En particulier, 33 latrines sur la ZAD de Wendou, 8 latrines sur la ZAD de Gnarala et 4 latrines sur la ZAD de Petit Paris étaient endommagées. Enfin, en lien avec la propreté des latrines, 41 IC ont souligné le manque de matériel et de produits pour le nettoyage et la

désinfection (dont 30 dans la ZAD de Wendou), 30 IC ont rapportés des fosses septiques peu profondes (dont 21 dans la ZAD de Wendou) et l'impossibilité de réaliser une vidange mécanique pour 10 IC, à savoir 7 dans la ZAD de Wendou et 3 dans la ZAD de Gnarala. Enfin, la majorité des latrines fonctionnelles ne comptaient pas de séparations entre les hommes et les femmes (172/198).

### Fréquentation

Pour deux tiers des latrines (148/198) l'affluence journalière ne dépassait pas 50 utilisateurs au moment de la collecte de données. Dans 35 latrines sur 198, les IC ont rapporté entre 50 et 99 utilisateurs quotidiens. Enfin, dans 13 latrines, situées sur les ZAD de Wendou (13), et la ZAD de Gnarala (6), les IC ont indiqué entre 100 et 250 utilisateurs par jour en moyenne. Pour 1 latrine de la ZAD de Wendou, l'IC a indiqué une fréquentation supérieure à 500 utilisateurs quotidiens.

Toutes les communautés avaient un accès égal aux latrines publiques selon les IC interrogés, cependant leurs principaux utilisateurs étaient les ménages PDI. En effet, 48% des ménages

PDI rapportaient utiliser principalement des latrines publiques contre 7% des ménages non déplacés. Ces derniers utilisaient prioritairement des latrines privées (75%), cela concernait un tiers de la population PDI (23%). De plus, c'est au niveau de la ZAD de Wendou que les ménages PDI utilise en plus grand nombre des latrines publiques (70%), contre environ un tiers des ménages PDI des deux autres ZAD.



## Abris

### Type de logement sur les ZAD

Les ménages PDI enquêtés ont rapporté vivre pour moitié dans des abris type *Refugees Housing Unit* (RHU)<sup>19</sup> reçus lors de distribution (46%) ou dans des maisons construites (46%). 9% des ménages rapportent vivre dans des abris de fortune, majoritairement dans la ZAD de Wendou mais également dans la ZAD de Petit Paris. Également, 3% rapportent vivre dans des constructions non destinées au logement (exemple : hangars, dépôts, constructions auxiliaires des fermes), tous se trouvant dans la ZAD de Wendou. Et finalement, 1% des ménages PDI rapportent vivre dans des bâtiments inachevés.

En revanche, 99% des ménages non déplacés ont indiqué au moment de la collecte de données vivre dans des maisons en dur (brique, béton ou banco). Ainsi, les conditions de logement des ménages PDI enquêtés sur les ZAD sont relativement stables puisque qu'environ la moitié d'entre eux vit dans un abri durable.

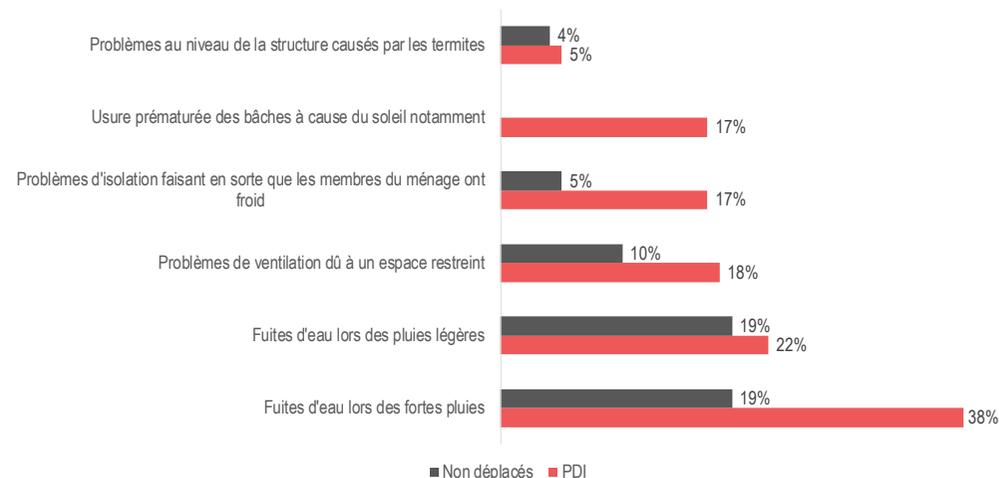
En outre, 16% des ménages PDI enquêtés et

11% des ménages non déplacés enquêtés ont rapporté accueillir d'autres ménages PDI dans leur logement. Les participants aux groupes de discussions ont rapporté majoritairement ne pas partager de logement avec des non déplacés. Cela pourrait s'expliquer par le fait que dans plusieurs sites, dont au niveau du Stade Arba Diallo, il n'y a que des PDI vivant en tentes (voir images satellitaires). Les ménages non déplacés enquêtés vivent à proximité directe des sites mais pas dans les sites. Certains participants ont cependant mentionné la mise à disposition d'espace, par les ménages non déplacés, dans la cours ou de parcelles de terre pour les PDI.

### Conditions d'accès au logement

La majorité des participants aux groupes de discussion ont rapporté avoir bénéficié d'une assistance logement : pour cela, il faut s'inscrire à l'Action Sociale selon les participants des groupes de discussion. Les enregistrements peuvent également être faits auprès des conseils villageois de développement (CVD), selon les IC. Pour l'attribution des tentes, les participants indiquent l'UNHCR comme principal acteur humanitaire. Des difficultés sont néanmoins apparues au cours du temps au

**Graphique 6. Principal problème structurel rapporté par les ménages au niveau de l'abri, par statut**



niveau de cette assistance, notamment : il était difficile pour certains de recevoir des tentes au moment de la collecte de données et il y avait des problèmes récurrents de favoritisme dans l'attribution des tentes selon les participants « beaucoup se sont inscrits, mais n'en ont jamais bénéficié ». Du fait du nombre important de ménages PDI ayant bénéficié d'une assistance en abri, plus d'un tiers d'entre eux (33%) ont rapporté occuper librement un logement obtenu lors d'une distribution. Par ailleurs, 27% ont indiqué être locataire de leur logement et 23% propriétaire. En fait, dans l'ensemble des groupes de discussion les participants ont

rapporté ne pas disposer de titre de propriété des tentes distribuées, les bénéficiaires d'ailleurs rapportent pour l'ensemble ne pas en connaître la raison. Enfin, 81% des ménages non déplacés enquêtés sont propriétaires, et 16% ont rapporté être locataires. La majorité des ménages non déplacés (64%) ont rapporté bénéficier de documents de la mairie prouvant l'achat, tandis que plus de la moitié des ménages PDI rapportent ne bénéficier d'aucun document. Cela concerne principalement les ménages situés dans la ZAD de Gnarala et de Wendou. En effet, ces deux ZAD, contrairement à la ZAD de Petit Paris se situe en zone urbaine périphérique,

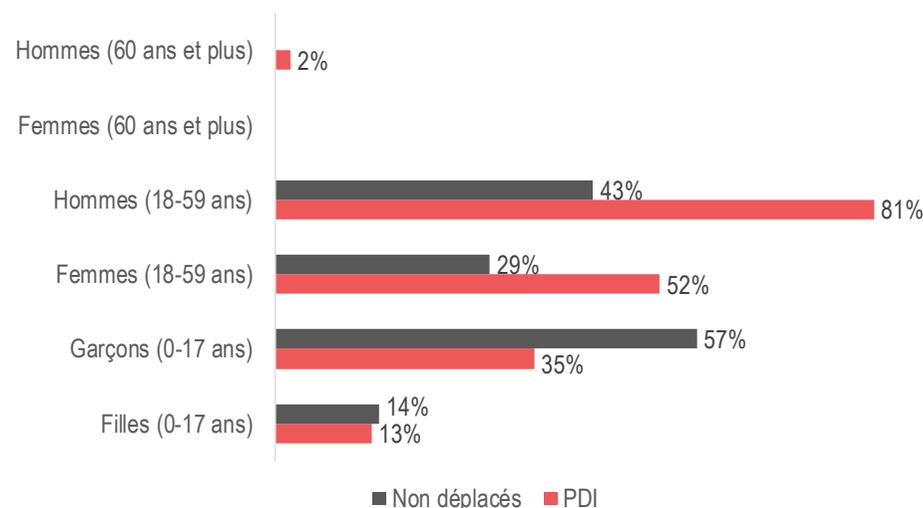
<sup>19</sup> Refugee Housing Units : abri autonome, durable et viable, conçu grâce à une collaboration entre le HCR, l'entreprise sociale Better Shelter et la Fondation IKEA. Les RHU disposent de panneaux pour composer les chambres, d'un coin cuisine, d'une porte verrouillable et d'une lampe LED qui fournit plus de 6 heures de lumière (source : [site HCR](#)).

en zone majoritairement non lotie.

### Conditions de logement sur les ZAD

Près de deux tiers des ménages PDI enquêtés (63%) ont indiqué ne pas être satisfait des conditions de logement sur les ZAD, contre un tiers des ménages non déplacés (23%). Par ailleurs, la majorité des ménages enquêtés (PDI : 58%, non déplacés : 75%) ont indiqué que leur condition de logement était restée inchangée au cours des trois mois précédant la collecte de données. En termes de cohabitation, les participants hommes aux groupes de discussions des ZAD de Petit Paris, de Wendou et de Gnarala affirment qu'elle est acceptable : les PDI installées sur ces ZAD sont regroupées par même zone d'origine. Hormis cette promiscuité avec des populations originaires d'une même localité, la majorité des participants aux groupes de discussion évoquent des conditions de vie difficiles en raison du nombre élevé de personnes dans un même abri : manque d'intimité, manque de places (certains membres dorment à l'extérieur). Les conditions de vie sont difficiles aussi en raison du manque de moyen pour construire un logement ou pour réparer les abris en cas de dégât.

**Graphique 7. Proportion de ménages dont au moins un membre est contraint de dormir dehors par manque de place dans l'abris désagregé par sexe et âge, par statut**



La principale raison structurelle donnée pour expliquer l'insatisfaction des conditions de logements par les ménages PDI est liée aux fuites lors de pluies légères et pluies fortes (59%). Bien que 65% des ménages non déplacés n'aient rapporté aucun problème structurel dans leur logement, une part importante d'entre eux rapportent également des problèmes liés aux fuites lors de pluies (37%).

Les ménages PDI semblent indiquer d'autres problèmes structurels de construction de leur

logement comme problèmes d'isolation et des problèmes de ventilation. En effet, la pluie est également responsable de dégradation des logements, rapporté par les participants des groupes de discussion. Hormis les ménages n'indiquant aucun problème d'environnement dans leur abri (PDI : 35%, non déplacés 64%), les ménages PDI ont rapporté pour plus d'un tiers un manque d'espace dans le logement (38%). En conséquence, environ la moitié des ménages PDI (48%) et près d'un dixième des ménages hôtes (7%) comptaient des membres contraints

de dormir dehors par manque d'espace.

Les résultats obtenus ont indiqué qu'il s'agissait majoritairement d'hommes et de femmes âgés de 18 à 59 ans<sup>20</sup> pour respectivement 81% et 52% des ménages PDI enquêtés. Les ménages non déplacés ont rapporté plus généralement que les membres contraint de dormir dehors, étaient des garçons mineurs (57%) et des hommes âgés et entre 18 et 59 ans. Dans un tiers des ménages non déplacés et la moitié des ménages PDI concernés, au moins une femme était contrainte de dormir dehors. La tranche d'âge 18-59 ans semblait être la plus concernée (PDI : 52% ; non déplacés : 29%). Un nombre également très inquiétant de filles mineures étaient contraintes de dormir à l'extérieur faute de places au moment de la collecte de données (PDI : 13%, non déplacés : 14%).

### Articles ménagers essentiels (AME)

Les trois quarts des ménages PDI et 34% des ménages non déplacés enquêtés ont indiqué avoir eu des difficultés à accéder à certains



articles ménagers essentiels au cours des trois mois précédant la collecte de données.

Les principaux AME rapportés comme difficiles à se procurer par les ménages PDI enquêtés étaient les marmites (73%), les nattes de couchage (64%), les couvertures (59%) et les savons (55%). Par ailleurs 50% des ménages

PDI enquêtés ayant des difficultés d'accès aux AME ont dit manquer de moustiquaires. Quant aux ménages non déplacés enquêtés, les principaux AME manquants étaient les marmites (54%), les bassines (43%) et les moustiquaires (37%).

Peu de ménages PDI ont rapporté être en

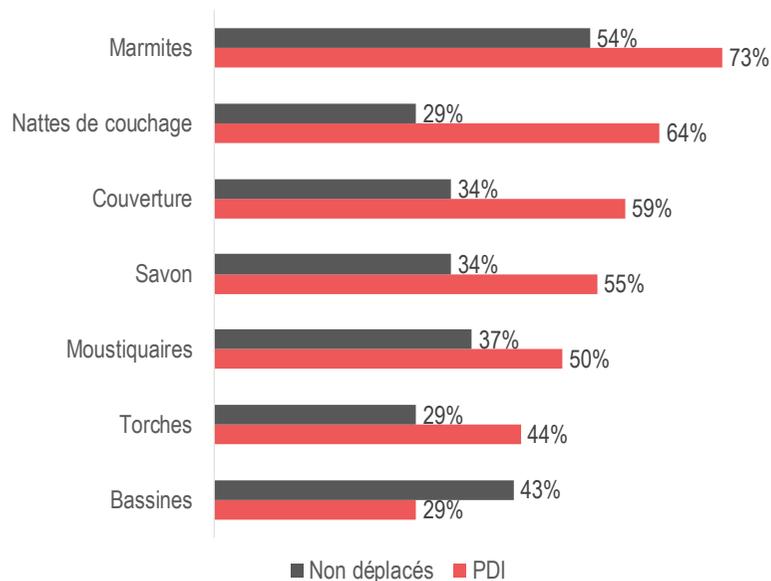
capacité de combler leurs besoins en AME sur les marchés, à l'inverse des ménages non déplacés. En effet, 75% des ménages non déplacés contre 22% des ménages PDI interrogés étaient en mesure de le faire au moment de la collecte de données. La principale raison donnée pour expliquer cette difficulté par les ménages PDI et non déplacés concernait un niveau de subsistance préoccupant. À savoir : le manque de moyens financiers (PDI : 73%, non déplacés : 77%) et le niveau des prix des AME trop élevé (PDI : 27%, non déplacés : 23%).

Les IC n'ont pas indiqué d'indisponibilité d'approvisionnement en AME au niveau de l'ensemble des six marchés de la ville de Dori. En revanche, plusieurs AME n'étaient disponibles que sur un nombre restreint de marchés, les marchés des ZAD de Wendou et de Gnarala comptaient un nombre particulièrement important d'articles AME indisponibles. C'était le cas notamment des couvertures, nattes de couchages, ustensiles de cuisines et vaisselles. Étaient également concernés les bâches et clous. En revanche, les marchés sont

particulièrement bien approvisionnés en savon (dans 5/6 des marchés). Cela pourrait faire suite aux politiques de lutte contre la propagation de l'épidémie de COVID-19, qui ont mobilisé d'importantes ressources notamment pour la mise à disposition de savon.

Il est aussi important de souligner que les moustiquaires étaient disponibles sur les marchés de la ZAD de Wendou selon les IC. En outre, 50% des ménages PDI et 37% des ménages non déplacés enquêtés ayant des difficultés à se procurer en AME déclaraient avoir eu des difficultés à se procurer des moustiquaires au cours des 3 mois précédant la collecte de données. Étant donné le nombre important de ménages ayant rapporté des cas de paludisme parmi les membres de leur ménage (PDI : 88%, non déplacés 87%), il existe au niveau des ZAD un intérêt particulier au développement de programme intégrant la mise à disposition de moustiquaires pour les ménages qui en sont dépourvus, ou qui n'en disposent pas en quantité suffisante.

**Graphique 8. Pourcentage de ménages par types d'AME rapportés comme difficiles à se procurer, par statut**



Dans la commune de Dori, quatre établissements de santé ont été identifiés par les habitants des ZAD comme utilisés et intégrés à la cartographie. Deux centres de santé ont pu être enquêtés : un Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) de gestion publique, situé au niveau de la ZAD de Wendou pour l'un, et au niveau de la ZAD de Petit Paris pour l'autre<sup>21</sup>. Le CSPS de la ZAD de Wendou ainsi que le Centre hospitalier Régional (district sanitaire) sont soutenus par plusieurs ONG internationales (Save the Children, Médecins Sans Frontières et Médecins Du Monde)<sup>22</sup>. Les deux CSPS publics offraient des consultations pour 200 francs CFA en moyenne selon les IC.

**Fonctionnalité**

Globalement, l'accès des ménages interrogés aux soins semblent être satisfaisant puisque 90% des ménages PDI et 92% des ménages non déplacés ont rapporté avoir eu accès à des services de santé adéquats au moment de la collecte de données. Ainsi, les deux centres de santé ont été identifiés par les IC comme étant fonctionnels au moment de la collecte de données.

Toutefois, les deux communautés ont souligné l'existence de barrières d'accès aux soins. Le manque de médicaments était la principale

barrière à la bonne fonctionnalité de ces deux centres de santé. Le manque de personnel médical qualifié au sein de l'établissement de Wendou ainsi que les difficultés liées à l'alimentation électrique du centre de Petit Paris ont été soulignées par les IC interrogés. De plus, il est rapporté par l'IC interrogé au niveau du CSPS de la ZAD de Wendou que le centre était occupé par des PDI au moment de la collecte de données.

En ce qui concerne les barrières d'accès aux soins pour les ménages, 50% des ménages non déplacés et 40% des ménages PDI n'ont rapporté aucune barrière. La principale difficulté rencontrée est liée aux coûts des services de santé que les patients ne peuvent payer (coût du transport, frais médicaux, médicaments) selon les ménages PDI interrogés (30%) et le manque d'équipement médical de qualité selon les ménages non déplacés (38%). Le délai d'attente pour obtenir une consultation semble être relativement raisonnable puisque l'ensemble des ménages des deux communautés ont rapporté devoir patienter moins d'une demi-journée, plus précisément 95% des ménages PDI 88% des ménages non déplacés ont rapporté un délai d'attente de moins de deux heures. Par ailleurs, au cours des trois mois précédant la collecte de données, l'accès aux soins était

stable pour les ménages vivant sur les ZAD de la commune (PDI : 70% ; non déplacés : 70%). Cependant, 9% des ménages PDI interrogés notent une détérioration d'accès au cours des trois mois précédant la collecte de données, celle-ci a été soulignée par 6% de ménages non déplacés enquêtés.

**Fréquentation**

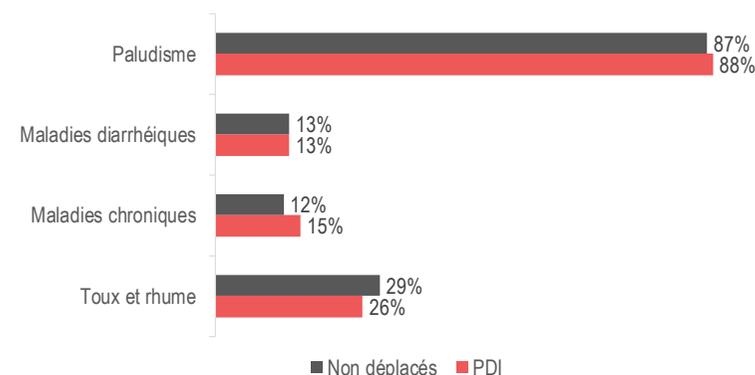
La fréquentation d'un établissement à l'autre a été rapportée comme très variable d'un IC à l'autre. Ainsi, alors que sur la ZAD de Petit Paris le centre de santé comptait entre 50 et 100 patients par jour, sur la ZAD de Wendou, le centre de santé accueillait entre 100 à 250 patients par jour. L'ensemble des centres de santé enquêtés accueillait sans discrimination les communautés déplacées et non déplacées.

**Principaux problèmes de santé et prises en charge disponibles**

Le paludisme et les fortes fièvres sont les principaux problèmes de santé rencontrés par les ménages interrogés sur les ZAD. En effet, 87% des ménages non déplacés et 88% des ménages PDI ont rapporté qu'au moins un membre de leur ménage a eu ce problème de santé au cours des trois mois précédant la collecte de données. La mise à disposition de moustiquaire, pourrait contribuer à réduire la transmission du paludisme parmi les ménages, le vecteur principal étant le moustique.

La toux et le rhume ont également été des problèmes de santé rapportés par 26% des

**Graphique 9. Principaux problèmes de santé rapportés au sein du ménage dans les trois mois précédant la collecte de données, par statut**



21 L'un des deux centres cartographiés qui n'a pu être enquêté était également situé à proximité de la ZAD de Petit Paris, il s'agissait du Centre Hospitalier Régional (CHR) de Dori, l'autre situé au niveau de la ZAD de Gnarala est un Centre Médical avec Antenne chirurgicale (CMA), aussi appelé CSPS urbain.  
22 Multi-Sectoral Assessment (MSA), Dori, Région du Sahel, octobre 2021.



ménages PDI et 29% des ménages non déplacés. En plus de cela les problèmes de santé comme le choléra et la diarrhée ont été rapporté par un quart des ménages de l'ensemble des communautés (PDI : 13%, non déplacés : 13%). Le manque de DLM disponibles en quantité suffisante au niveau des infrastructures sociocommunautaires de base pourraient contribuer à expliquer l'importance de ces maladies en raison de leurs modes de transmission.

En outre, les maladies chroniques concernent bon nombre de ménages des deux communautés, avec 12% des ménages non déplacés et 15% des ménages PDI interrogés.

Les principaux services disponibles au niveau des deux centres de santé au moment de la collecte de données étaient les consultations médicales générales, les vaccinations, le traitement du paludisme, la prise en charge des accouchements la prise en charge de la malnutrition et le traitement de la diarrhée. Par ailleurs, seul un centre de santé sur deux, proposait des programmes soutien à l'allaitement, des soins d'urgence, ainsi que le traitement du VIH, des soins de santé mentale et de soutien psychosocial.

Les soins non disponibles au moment de la collecte de données les plus demandés étaient les soins ophtalmiques, de chirurgie, les programmes multivitaminés selon les IC. Le traitement du diabète, du VIH et les soins de santé mentale et de soutien psychosocial semblaient également peu pris en charge malgré une forte demande selon les IC interrogés.

### Programmes nutritionnels

Les besoins nutritionnels semblent relativement importants pour les ménages PDI au niveau des ZAD. En effet, la faim et la malnutrition sont préoccupantes pour d'un quart des ménages PDI interrogés rapportant au moins un cas au cours des trois mois précédant la collecte de données (11%). Sur les deux IC des CSPS interrogés, les deux proposaient des soins contre la malnutrition.

De plus, dans la communauté PDI, les ménages sont relativement préoccupés par la situation nutritionnelle d'au moins un de leurs enfants (âgé de moins de 5 ans), cela concerne 64% des ménages des ZAD de Dori. Cette situation semble relativement plus critique dans la ZAD de Wendou où 80% des ménages PDI rapportent de telles préoccupations.

### Principaux équipements et matériels disponibles et demandés

Le principal item demandé au niveau des centres de santé enquêtés selon les IC était le médicament pour soigner le paludisme, les lits pour les accouchements ainsi que les médicaments antidouleurs (dans l'ensemble des centres de santé). Venaient ensuite les lits d'hospitalisation pour les malades, les médicaments pour les maladies cardiaques, pour la pression artérielle. Enfin, dans un des deux centres de santé couverts par l'évaluation, les seringues, les médicaments antibiotiques et les bandages étaient les principaux éléments demandés. En ce qui concerne le paludisme, s'agissant du principal problème de santé

rapporté par les deux communautés, il n'est pas étonnant de constater la forte demande de traitement<sup>23</sup>. Enfin, le nombre important de ménages comptant au moins une femme enceinte ou allaitante dans les deux communautés (PDI : 55%, non déplacés : 37%) induit une demande importante pour les lits d'hospitalisation pour les accouchements. Aucun ménage n'a rapporté comme problème de santé des complications liées à la grossesse. De plus, les deux centres de santé ont rapporté disposer de services d'accouchements par du personnel formé. Cela est encourageant car semble indiquer que les accouchements sont réalisés pour une partie importante par du personnel qualifié.

**Tableau 4. Services indiqués par les IC comme indisponibles et les plus demandés au sein des 2 centres de santé enquêtés, utilisés par les habitant vivant sur les ZAD de Dori**

Nature du services	Nombre de centres de santé où le service est indisponible et demandé
<b>Programmes multivitaminés</b>	<b>2</b>
<b>Chirurgie</b>	<b>2</b>
<b>Traitement du diabète</b>	<b>1</b>
<b>Soins de santé mentale et soutien psychosocial</b>	<b>1</b>
<b>Traitement VIH/SIDA</b>	<b>1</b>
<b>Soins ophtalmiques</b>	<b>2</b>

23 La collecte de données ayant été conduite durant la saison des pluies, il est probable qu'il y ait un effet de "saison" sur les résultats des principaux problèmes de santé. En effet, la saison des pluies reste par excellence la période favorable à la pullulation des moustiques vecteurs du paludisme.

Vingt-huit établissements scolaires ont été cartographiés<sup>24</sup> au niveau de la commune de Dori : dix-neuf écoles publiques, cinq écoles privées et deux écoles franco-arabe. La moitié des établissements fonctionnels enquêtés offraient des cours pour les primaires, enfants âgés entre 6 et 11 ans (13/26). Le même nombre offraient des cours du niveau collège et lycée du cycle secondaire (entre 12 et 17 ans) selon 13/26 IC<sup>25</sup>. Enfin, il existait un établissement préscolaire sur la ZAD de Wendou et un sur la ZAD de Gnarala. Trois infrastructures offraient des cours à tous les groupes d'âges : deux sur la ZAD de Gnarala et un sur la ZAD de Petit Paris. De plus, un établissement proposant des formations supérieures a été identifié comme utilisé par les habitants de la ZAD de Gnarala.

Cependant, l'accès des ménages PDI des membres en âge d'aller à l'école à un établissement éducatif à distance de marche est relativement préoccupant. En effet, un quart des ménages enquêtés a indiqué ne pas y avoir accès. La situation semble être bien meilleure parmi les ménages non déplacés, parmi lesquels 87% ont rapporté avoir accès à

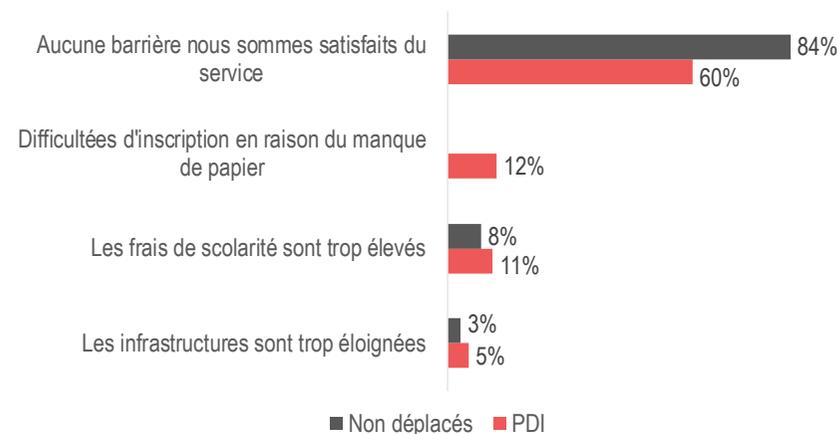
un établissement éducatif à distance de marche. Les participants aux groupes de discussion ont cependant souligné l'absence de discrimination au niveau de l'accès à l'éducation.

### Fonctionnalité

Sur les 27 établissements scolaires enquêtés, les IC ont rapporté 26 établissements fonctionnels. Une des quatre écoles de la ZAD de Wendou n'était pas fonctionnels au moment de l'évaluation selon les IC.

Tandis que 84% des ménages non déplacés et 60% des ménages PDI ont indiqué n'avoir aucune raison expliquant la non scolarisation ou l'absentéisme des enfants en âge d'aller à l'école, sur les 26 établissements enquêtés l'ensemble des IC ont rapporté des problèmes. Le principal problème cité dans 13/26 établissements par les IC est l'absence de clôtures et le manque de mobilier de type chaises et bureaux (11/26), particulièrement sur la ZAD de Wendou (7 des 11 établissements rapportant un manque de mobilier de classe)<sup>26</sup>. 9 structures ont été rapportées endommagées par les IC. De plus, le manque de salle de classe et matériel éducatif

**Graphique 10. Principale raison citée par les ménages pour expliquer les difficultés de scolarisation des membres en âge d'aller à l'école, par statut**



(notamment les livres) concernent un tiers des infrastructures enquêtés. Enfin, dans un établissement scolaire de la ZAD de Wendou, la structure était partiellement ou complètement occupée par des PDI au moment de la collecte de données. Il s'agissait du lycée de Wendou, la problématique des établissements occupés a également été soulignée par les ménages, puisque 2% des ménages PDI interrogés ont rapporté comme principale barrière d'accès à l'éducation les bâtiments.

### Barrières d'accès

Les participants aux groupes de discussion ont pour la majorité d'entre eux rapporté un manque d'infrastructures éducatives au niveau de la ville de Dori, particulièrement des établissements primaires aux niveaux des différents sites/SAT de la ville. De plus, le manque de moyens financiers est un frein à la scolarisation rapporté par de nombreux participants.

<sup>24</sup> Un de ces établissements n'a pu être enquêté en raison de l'indisponibilité d'IC. Au total 27 établissements scolaires ont été enquêtés.

<sup>25</sup> Un même établissement pouvait proposer plusieurs cycles scolaires.

<sup>26</sup> Réponse à choix multiples, le total des pourcentages peut être supérieur à 100%.



Les ménages non déplacés et PDI interrogés ont également rapporté des difficultés à payer les frais de scolarité et les coûts liés à l'éducation des garçons et filles en âge d'aller à l'école, respectivement 9% et 14% pour les ménages PDI, tandis que cela concernait 14% et 9% des ménages non déplacés. Il s'agit également du principal problème quant à l'accès à l'éducation par les participants aux groupes de discussion. Ils indiquent que du fait d'un manque de moyens financier pour couvrir les frais de scolarité, certains enfants sont déscolarisés. Également le manque de pièce d'identité semble être une problématique plutôt répandue chez les ménages PDI rapporté par 12% des ménages PDI pour expliquer la non-scolarisation des membres garçons contre 13% des membres filles. Cela ralentit et complique la scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école dans les nouvelles localités d'installation. Cette problématique est d'ailleurs une des priorités d'intervention selon les IC issues des institutions locales interrogées au cours de cette évaluation.

Globalement, l'accès des ménages à l'éducation semble être stable au cours des trois mois précédant la collecte. En effet, 66% des

ménages non déplacés et 47% des ménages PDI interrogés ont rapporté une stabilité.

### **Fréquentation**

La capacité maximale des établissements scolaires de Dori pris en compte par la présente cartographie était comprise entre 54 et 1518 élèves. Ainsi, tandis que l'école privée École primaire Hamadi'aa pouvait accueillir environ 54 élèves selon l'IC interrogé, le lycée public provincial de Dori avait une capacité de 1518 élèves.

La majorité des établissements avaient un nombre d'élèves fréquentant au moment de la collecte de données les écoles inférieures à la capacité maximale possible (médiane respective de 393 et 400 élèves). De plus, très peu d'écoles ont des listes d'attente selon les IC. À noter cependant que dans l'école publique primaire Dori ES l'IC a indiqué accueillir actuellement 600 élèves, soit 250 de plus que sa capacité maximale et compterait 100 élèves sur liste d'attente.

De plus, les participants aux groupes de discussion semblaient, eux aussi, indiquer une

sur fréquentation des écoles. En effet, aucun dysfonctionnement des structures éducatives n'a été rapporté, hormis le manque d'écoles, le manque de place dans les salles de classes et l'éloignement des structures scolaires.

Par ailleurs, le ratio médian d'élèves par professeur était de 22 au niveau des établissements scolaires de la commune de Dori cartographiées.

### Sécurité alimentaire

Les contraintes d'accès aux biens alimentaires semblent être critiques pour les ménages PDI sur les ZAD de Dori puisque seulement 26% des ménages PDI enquêtés ont rapporté avoir eu accès à suffisamment de nourriture au cours des trois mois précédant la collecte de données, tandis que 80% des ménages non déplacés couvraient leurs besoins. De plus, 51% des ménages PDI ont rapporté une détérioration de leur accès à l'alimentation au cours des trois mois précédant la collecte de données, tandis que 75% des ménages non déplacés rapportaient une stabilité. L'insuffisance de l'aide alimentaire est une préoccupation majeure des PDI installés sur les ZAD selon l'ensemble des participants aux groupes de discussion. Selon les participants aux groupes de discussion de la ZAD de Wendou, très peu de ménages PDI mangent à leur faim « Sur 10 ménages seuls 2 peuvent manger 2 fois par jour ».

Une différence notable existe également sur les sources de nourriture des ménages entre les deux communautés au niveau des ZAD : les ménages PDI interrogés semblent largement

dépendant à l'aide alimentaire, gouvernementale ou humanitaire (19%) et de donations (9%). Les ménages non déplacés semblent disposer d'une autonomie relativement plus importante avec des achats avec argent sur les marchés (non déplacés : 79%, PDI : 67%).

La principale raison avancée pour expliquer l'accès insuffisant à de la nourriture dans les deux communautés enquêtées était le manque d'argent pour acheter de la nourriture (PDI : 65%, non déplacés : 80%). De plus, la deuxième principale raison avancée par les ménages PDI concernés concernait les prix trop élevés pour acheter à manger (PDI : 13%, non déplacés : 5%). S'ensuit les problèmes liés à l'insécurité lors des déplacements pour les PDI (12%). Par ailleurs, 3% des ménages PDI rapportaient le manque de terres cultivables.

Les participants aux groupes de discussion ont rapporté dépendre de l'aide alimentaire pour couvrir leurs besoins. Enfin, les participants aux groupes de discussion ont rapporté que l'assistance alimentaire avait été réduite au cours des derniers mois, notamment en termes de fréquence de distribution que de quantités

distribuées. Les participants aux groupes de discussions ont indiqué pour plusieurs qu'aucune assistance alimentaire n'avait été obtenue depuis 7 à 9 mois.

En outre, les besoins en assistance alimentaire sont donc particulièrement élevés pour les ménages PDI sur les ZAD. En effet, 93% des ménages PDI ont rapporté avoir besoin d'une assistance alimentaire en priorité au moment de la collecte de données, les ménages non déplacés rapportaient un tel besoin pour 42% d'entre eux. Bien que les ménages non déplacés bénéficient dans une moindre mesure d'assistance alimentaire, les besoins à cet égard semblent toujours importants.

### Marchés

#### Fonctionnalité

La cartographie des services de base sociocommunautaires a permis d'identifier six marchés utilisés par les habitants des ZAD de Dori couverts par l'évaluation : le marché à bétail de Garbal, le Yaars<sup>27</sup> de Gnarala, le marché Central, le petit marché de Petit Paris, le marché

du poste de police de Wendou et le nouveau marché de Wendou. Cinq de ces marchés sont fonctionnels, tandis que le nouveau marché de Wendou n'est pas fonctionnel (en cours de construction) et le Yaars de Gnarala étant partiellement fonctionnel (également nouveau, toutes les boutiques ne sont pas encore occupées). Un seul des 6 IC interrogés, celui du marché central de Dori, a indiqué des barrières à son utilisation. Les barrières rapportées sont les risques de vol et les produits pourris/périmés.

Le marché à bétail situé sur la ZAD de Gnarala est ouvert un jour par semaine (le vendredi), tandis que les autres marchés sont ouverts tous les jours de la semaine. Les marchés comptent entre 100 et 250 commerçants réguliers qui exposent leurs produits à la vente lors de ces plages d'ouverture sur deux des ZAD, le Yaars de la ZAD de Gnarala et sur le petit marché de la ZAD de Petit Paris. Le marché du poste de police de la ZAD de Wendou compte un nombre plus important d'utilisateurs avec un nombre moyen de 250 à 500 utilisateurs, tandis que le marché à bétail de Gnarala et le marché central de la ZAD de Petit Paris sont très fréquentés. Ils comptent plus de 500 utilisateurs par jours d'ouverture.



**Tableau 5. Nombre de marchés dans lesquels les IC ont rapporté que les articles ménagers essentiels listés sont disponibles, sur les 5 marchés utilisés par les habitants des ZAD de Dori**

Articles ménagers essentiels	Nombre de marchés où l'article est disponible
Aquatabs	2
Savon	5
Détergent	3
Brosse à dent et dentifrice	4
Serviettes sanitaires	3
Couches	3
Nattes	2
Moustiquaires	2
Ustensiles de cuisine	2
Vaisselle	2
Bidons / jerricans	4
Couverture	1
Clous / Visser	2
Baches en plastique	2
Matériel de construction d'abris	3
Lampe torche / solaire	4
Batterie	3
Vêtements / chaussures d'adultes	4
Habits d'enfants	4
Articles de toilettes	3

**Tableau 6. Nombre de marchés dans lesquels les IC ont rapporté que les biens alimentaires listés sont disponibles, sur les 5 marchés utilisés par les habitants des ZAD de Dori**

Biens alimentaires	Nombre de marchés où le bien alimentaire est disponible
Riz	4
Pates	4
Mais	3
Sucre	3
Oignons	4
Arachide et derives	4
Haricot (niebe)	3
Mil	2
Fruits et agrumes	2
Légumes	1
Huile de palme	3
Huiles vegetales	3
Feuille de Baobab	3
Sel	4
Sorgho	3
Viande ou poisson	4
Oeufs	3
Collation (types biscuits)	3
Laits / produits laitiers	4
Soumbala	4

Les trois marchés sont utilisés similairement par les communautés non déplacées et PDI.

Parmi les 79% de ménages non déplacés et les 67% de ménages PDI enquêtés rapportant s'approvisionner principalement en biens alimentaires sur les marchés, la majorité des ménages ont indiqué comme principale barrière les prix trop élevés (PDI : 78% ; non déplacés : 65%). Par ailleurs, 3% des non déplacés interrogés et 4% des ménages PDI ont rapporté des difficultés d'accès liées au manque de transport, tandis que 3% des ménages PDI ont rapporté comme principale barrière le manque de marché à distance de marche de leur zone d'habitation. Bien que les déplacements sur des distances importantes à pied constituent dans la commune de Dori et pour les habitants de ZAD une préoccupation, notamment en matière de protection selon les participants aux groupes de discussion. L'accès aux marchés de la ville ne semblent pas constitué une problématique de sécurité pour les ménages, car aucun ménage des deux communautés n'a rapporté un sentiment d'insécurité pour se rendre au marché.

### Approvisionnement des marchés

L'ensemble des biens alimentaires et des articles ménagers essentiels sont disponibles dans au moins un marché utilisé par les habitants des ZAD de Dori selon les IC enquêtés. De plus, le savon était disponible dans presque l'ensemble des marchés (5/5). Le déploiement de nombreux programmes d'hygiène suite à l'émergence de la crise de COVID-19 pourrait contribuer à expliquer cette importante disponibilité de savon au niveau des marchés. Les couvertures, le matériel de construction d'abris, les lampes torches et/ou solaires et les batteries sont également disponibles dans au moins un des marchés cartographiés.

À noter que les moustiquaires n'ont été rapportées comme disponibles par les IC que dans deux marchés identifiés. Alors que le paludisme constitue l'un des principaux problèmes de santé des ménages enquêtés sur les ZAD, la mise à disposition de moustiquaire semble particulièrement importante pour limiter la propagation de cette maladie.

### Moyens de subsistance

Seul 54% des ménages PDI interrogés ont déclaré avoir eu accès à au moins une AGR sur leur ZAD d'installation au moment de la collecte de données. Cette proportion est bien plus importante parmi la communauté non déplacée, où presque l'ensemble des ménages enquêtés (86%) ont rapporté avoir pratiqué une AGR au moment de la collecte de données. Par conséquent, il n'est pas surprenant de constater que 60% des ménages PDI et 58% des ménages non déplacés interrogés ont rapporté un besoin prioritaire en assistance pour le soutien aux moyens de subsistance et le développement d'AGR.

La principale source de revenu des ménages indiquant accéder à des AGR est liée aux activités de commerce et de petit commerce<sup>28</sup> (PDI : 53% non déplacés : 60%). Les ménages PDI pratiquent également les métiers du bâtiment (38%) et les activités journalières rémunérées non agricoles (24%). Enfin, un dixième des ménages PDI interrogés a indiqué vivre de la transformation de produits naturels et de l'exploitation et de la vente de production minière (13%).

De leur côté, les ménages non déplacés ont pour un quart d'entre eux un poste de fonctionnaire (24%). En outre, deux ménages sur dix environ ont rapporté avoir une partie de leur revenu basée sur des métiers du bâtiment (19%) ou sur l'agriculture (15%). Cependant, la faible disponibilité des terres cultivables sur les ZAD ou à proximité (aucun ménage PDI et un tiers des ménages non déplacés interrogés ont rapporté avoir un accès au moment de la collecte) pourrait expliquer en partie le rôle moindre de l'agriculture et de l'élevage dans les ZAD, comparé aux moyennes nationales<sup>29</sup>.

### Accès à des terres cultivables et pratiques de mouvements pendulaires

Par ailleurs, les ménages non déplacés ont indiqué se nourrir de leur propre production agricole pour un quart d'entre eux (12%) tandis que cela ne concerne que 1% des ménages PDI. Cette tendance était confirmée par les participants durant les groupes de discussion sur les ZAD, qui ont indiqué ne pas disposer de terres cultivables au niveau de leur ZAD. En effet, 98% des ménages PDI et 76% des ménages non déplacés n'ont pas accès à des terres cultivables

à proximité de leur zone d'habitation. Les deux principales raisons sont le manque de moyens financiers (PDI : 96%, non déplacés : 85%) et le manque de terre (PDI : 19%, non déplacés : 13%).

De plus, des participants au groupe de discussion ont rapporté que les hommes ne pouvaient pas se rendre hors des limites de la ville pour exercer des AGR en raison de risques de protection. « Nous ne pouvons pas cultiver parce qu'il n'y pas de place pour le faire et nous ne pouvons pas aller loin ».

Finalement, la majorité des ménages PDI enquêtés sur les ZAD de Dori ont rapporté ne pas réaliser de mouvements pendulaires pour cultiver dans leur ZAD d'origine (98%), de mêmes pour les mouvements pendulaires dans le cadre d'autres AGR (98%). Durant les groupes de discussion, les participants ont rapporté avoir peur de retourner dans leur localité d'origine pour cultiver. Cette situation d'insécurité pourrait expliquer le faible pourcentage de mouvements pendulaires enregistrés depuis les ZAD de la commune de Dori.

<sup>28</sup> Réponse à choix multiple, le total des pourcentages peut être supérieur à 100%.

<sup>29</sup> [Conseil national de la statistique, Plan national de développement économique et social \(2016-2020\)](#), 2016

## ⓘ Accès à l'information

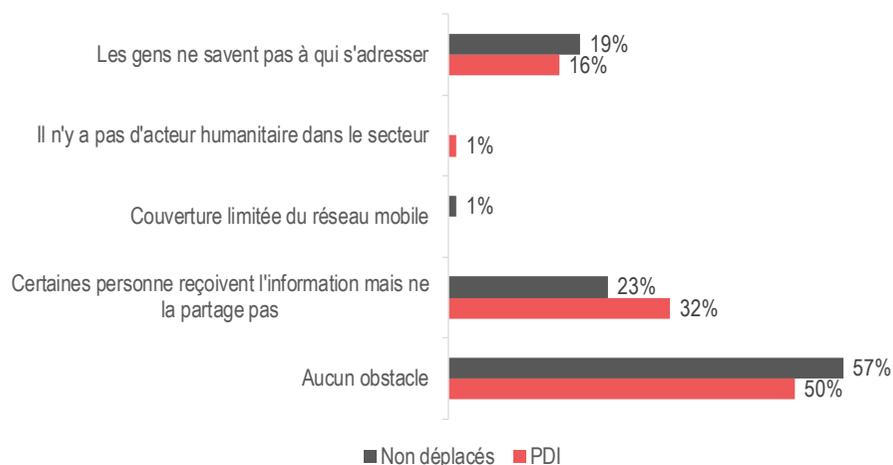


La principale source utilisée par les ménages PDI pour obtenir des informations relatives aux infrastructures sociocommunitaires de base dans la ville de Dori et au niveau de leur lieu d'installation était les leaders communautaires<sup>30</sup> (40% des ménages PDI enquêtés), suivi par les autorités locales et les fonctionnaires gouvernementaux (26%). Enfin, 30% des ménages PDI enquêtés ont identifié la famille et les amis comme leur principale source d'information sur les infrastructures et services sociocommunitaires.

Parmi les ménages non déplacés environ la moitié des ménages enquêtés ont rapporté trouver leurs informations auprès des autorités locales et fonctionnaires gouvernementaux (48%) et auprès des familles et amis (34%).

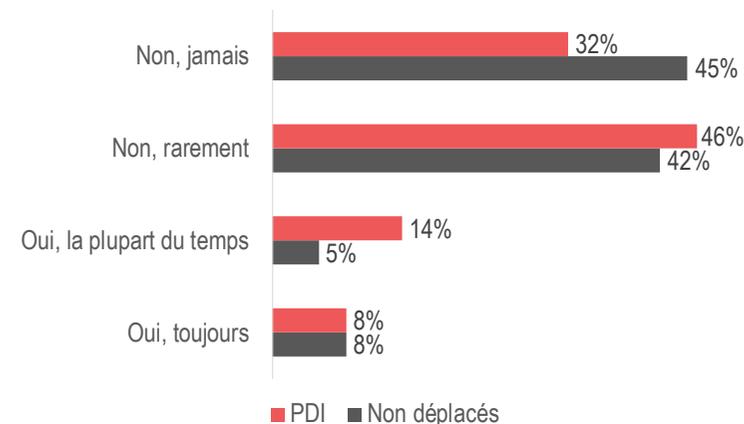
La moitié des ménages non déplacés et PDI enquêtés (PDI : 49%, non déplacés : 52%) se sont appuyés sur les informations transmises par la radio, qui est ainsi le principal canal d'information. Par ailleurs, les appels

**Graphique 11. Principaux problème d'accès à l'information rapporté par les ménages enquêtés vivant dans les ZAD de Dori, par statut**



30 Les leaders communautaires sont principalement des chefs de village PDI installés dans les SAT (pour les PDI), des notables, des leaders religieux ainsi que des chefs de quartier.

**Graphique 12. Sentiment des ménages d'être suffisamment informés sur les décisions prises au niveau de leur ZAD d'installation, par statut**



téléphoniques ont un rôle clé à Dori puisqu'ils étaient le principal canal d'information de respectivement 11% et 20% des ménages non déplacés et PDI. Enfin, 22% des ménages non déplacés et 20% des PDI enquêtés ont rapporté l'accès à l'information via respectivement la télévision et le face-à-face.

Bien que 57% des ménages non déplacés et 50% des ménages PDI enquêtés aient rapporté ne rencontrer aucun obstacle pour accéder à de l'information sur l'assistance humanitaire

disponible sur leur ZAD, il existe plusieurs barrières d'accès à l'information pour les habitants des ZAD. Parmi les ménages non déplacés enquêtés, 23% ont rapporté des lacunes de diffusion de l'information. De même, 32% des ménages PDI enquêtés ont souligné ce problème. Par ailleurs, 16% des ménages PDI et 19% des ménages non déplacés enquêtés ont rapporté ne pas savoir à qui s'adresser.

**Protection**

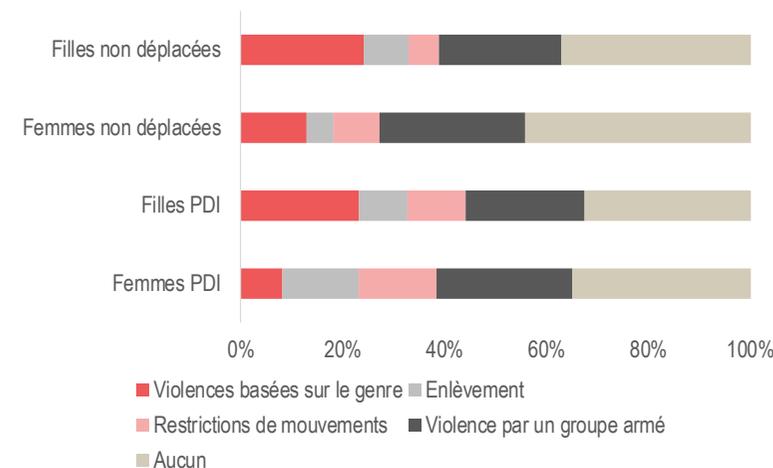
En milieu urbain, la forte densité de population et l'arrivée nouvelle de personnes déplacées sur les ZAD pourrait contribuer à accentuer les risques de protection existant pour les personnes qui y vivent, notamment au niveau des abris surpeuplés et pour les personnes contraintes de dormir dehors. Néanmoins, 92% des ménages PDI et 79% des ménages non déplacés interrogés ont indiqué se sentir en sécurité sur leur lieu d'installation. Par ailleurs, 54% des ménages PDI et 63% des ménages non déplacés ont rapporté que leur sentiment de sécurité sur le ZAD s'est stabilisé au cours des 3 mois précédant la collecte de données ; 41% des ménages PDI et 22% des ménages non déplacés ont d'ailleurs rapportés une amélioration. La durée de l'installation (majoritairement de plus de 1 an) et l'absence d'incidents majeurs sur les ZAD pourraient expliquer cette amélioration du sentiment de sécurité, spécifiquement parmi la communauté PDI qui a été contrainte de se déplacer majoritairement à cause d'incidents sécuritaires survenus dans leur localité d'origine. De plus, peu d'incidents sécuritaires ont été à déplorer sur les ZAD, puisque seuls 2% des

ménages PDI et 6% des ménages non déplacés interrogés ont indiqué une violation de la propriété au cours de 30 derniers jours.

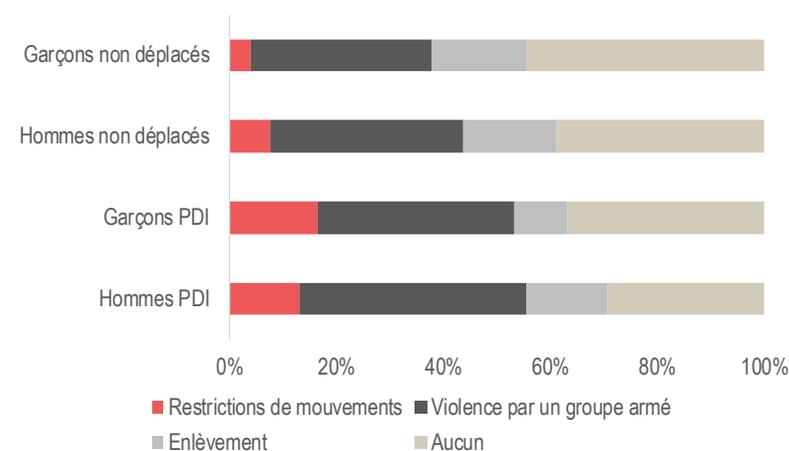
Cependant, il a été demandé aux ménages enquêtés quelle était leur principale préoccupation en matière de protection, désagrégée par groupe d'âge et de sexe<sup>31</sup>. Bien que pour un tiers des ménages enquêtés environ ont rapporté n'avoir eu aucune préoccupation en matière de protection, d'autres inquiétudes restent très préoccupantes.

Il semble tout d'abord que les ménages PDI interrogés aient eu globalement plus d'inquiétude en matière de protection que les ménages non déplacés. En outre, la peur des violences perpétrées par les groupes armés, notamment les assassinats et les pillages, constituait l'une des principales inquiétudes de l'ensemble des groupes enquêtés, toute communauté confondue. Ainsi 34% des ménages PDI et 27% des ménages non déplacés interrogés le rapportaient comme principale inquiétude des hommes (tous âges confondus), tout comme 22% des ménages PDI et 23% des ménages non déplacés enquêtés qui le rapportaient comme principale préoccupation

**Graphique 13. Principaux problèmes de protection des membres féminins rapportés par les ménages interrogés, par statut et âge**



**Graphique 14. Principaux problèmes de protection des membres masculins du ménage rapportés par les ménages interrogés, par statut et âge**



31 Les outils utilisés n'ont pas été créés pour appréhender en profondeur les difficultés rencontrées par les ménages PDI en matière de protection (notamment, les répondants sont majoritairement des hommes et le genre des répondant peut avoir un impact sur les réponses aux préoccupations des membres du ménage). Néanmoins, une évaluation dédiée sur ce thème pourrait permettre de mieux comprendre les besoins des ménages suite aux potentiels traumatismes subis par une partie voire dans certains cas la totalité des membres qui ont fui des violences dans leur localité d'origine.



des femmes (tous âges confondus). Pour ces deux catégories, il s'agissait donc de la principale préoccupation en matière de protection.

S'ensuivent les craintes d'enlèvements, particulièrement importantes dans les ZAD de la ville de Dori. Ces craintes sont plus importantes pour les membres hommes des ménages. En effet, 11% des ménages PDI et 6% des ménages non déplacés rapportent une telle inquiétude pour les membres femmes de leur ménage. Pour les hommes, cette crainte est rapportée par 11% des ménages PDI et 13% des ménages non déplacés.

Finalement, la restriction de mouvement est une crainte particulièrement rapportée par les ménages PDI, 12% d'entre eux, tout genre et âge confondu, et 6% des ménages non déplacés. Enfin les craintes de violences basées sur le genre très présentes chez les ménages interrogés des ZAD de la ville de Dori. Les ménages rapportent une telle inquiétude particulièrement pour les membres femmes de leur ménages (PDI : 10%, non déplacés : 9%), mais également pour les

membres hommes de leur ménage (PDI : 3%, non déplacés : 2%).

Les participants aux groupes de discussions rapportent une situation de mobilité réduite pour les hommes, les femmes, les garçons et les filles vivants dans les ZAD en raison de la situation sécuritaire. Les participants affirment que les hommes et les garçons ont réduit leur mobilité en raison de la peur d'enlèvement, de recrutement forcé et d'assassinat. Les participants aux groupes de discussion de la ZAD de Petit Paris rapportent que toutes les zones de la localité sont dangereuses sauf le centre-ville de Dori. Les participants aux groupes de discussion de la ZAD de Gnarala rapportent que pour ceux vivant au niveau du site stade Arba Diallo, leur site est à la périphérie de la ville et évoque un sentiment d'insécurité surtout la nuit.

### Cohésion sociale

Les relations entre les communautés PDI et non déplacées étaient globalement bonnes au moment de la collecte de données. Plus de huit

ménages sur dix interrogés ont rapporté que les relations entre les deux communautés étaient bonnes, avec une collaboration positive. Dans la communauté PDI, les 11% de ménages restants ont indiqué que les relations étaient neutres, avec aucune information particulière à signaler et dans la communauté non déplacée, 16% des ménages ont indiqué de même. Néanmoins, 2% des ménages PDI et non déplacés ont rapporté que les relations étaient fragiles entre les deux communautés au moment de la collecte de données, notamment à cause de l'existence de tensions autour de l'accès aux services et aux infrastructures sociocommunautaires de base. Cette fragilité est particulièrement présente au niveau de la ZAD de Wendou, car seuls les ménages situés sur cette ZAD ont rapporté une telle situation. L'accès aux infrastructures est donc à surveiller particulièrement au niveau de cette ZAD.

Les participants aux groupes de discussion ont confirmé l'existence de tensions intra et intercommunautaires sur les ZAD. Les participants ont indiqué des tensions importantes entre les femmes des communautés

non déplacées et PDI au niveau des points d'eau<sup>32</sup>. Il semblerait, selon ces participants, que les femmes PDI soient discriminées par la communauté non déplacée, voire dans certains cas violentés (bagarres).

Des tensions existent également entre les PDI, en particulier liées à l'accès aux terres cultivables et aux logements (des cas d'évictions de ménages PDI sont signalés par les hommes lors qu'un ménage n'a pas payé son loyer). Des tensions sont également rapportées pendant les distributions de vivres. Le nombre important de personnes au sein d'un même abri contribue à renforcer ces tensions. Enfin une bonne coexistence existe entre les communautés du fait de l'organisation d'installations des différents ménages selon les participants « La cohabitation est acceptable, parce que les gens viennent s'installer en groupe et par zone d'origine ».

Il existe différents modes de gestion des conflits sur les ZAD selon les participants aux groupes de discussion, mais la majorité tournent vers l'Action Sociale (ZAD de Petit Paris et ZAD de

<sup>32</sup> Les participants aux groupes de discussion appartenaient uniquement à la communauté PDI.

Gnarala), les comités de gestion de sites (ZAD de Gnarala) ou les leaders communautaires (ZAD de Wendou).

### Violences basées sur le genre

Les violences basées sur le genre (VBG) étaient une crainte particulièrement présente au cours des trois mois précédents la collecte. En effet, cette inquiétude était rapportée par 12% des ménages PDI et 8% des ménages non déplacés. Il s'agit d'une moyenne plus élevée que la moyenne nationale, 7% des ménages à l'échelle nationale (MSNA) rapportent une telle crainte. Cependant, la région du Sahel et particulièrement la province du Séno sont l'une des zones les plus concernées par de telles problématiques. En effet, 28% des ménages de la région et 41% des ménages de la province enquêtée ont craint subir une telle violence au cours des trois mois précédents la collecte.

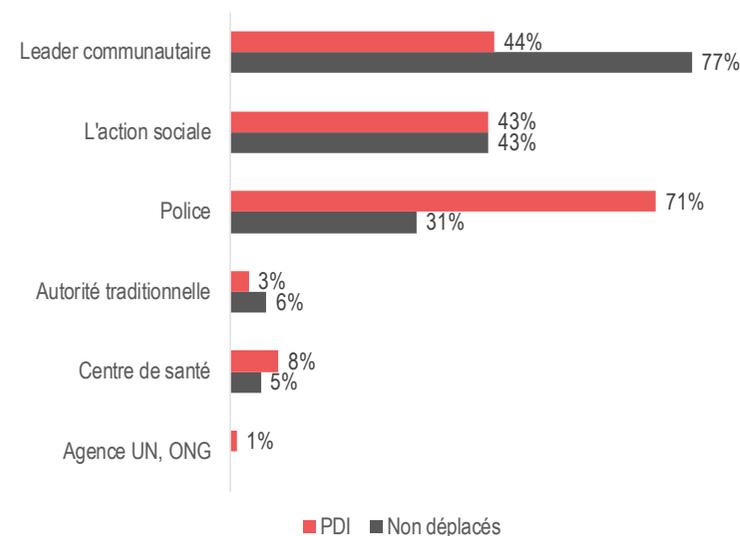
En cas de VBG, les ménages PDI se tournaient en priorité vers les leaders communautaires (77%) et l'action sociale (43%), tandis que les ménages non déplacés prioriseraient la police (71%) et les leaders communautaires. À noter qu'aucun ménage PDI et seul 1% des ménages

non déplacés ont rapporté que les suivant(e)s de VBG se tourneraient vers des ONG.

De plus, 4 ménages sur 10 ont rapporté ne pas avoir connaissance de l'existence de services de prise en charge des survivant(e)s de VBG au sein de la localité. Les ménages non déplacés semblent légèrement plus informés que les ménages PDI, car 43% de ces derniers contre 36% des ménages PDI ont rapporté connaître l'existence de tels services. Cela pourrait être dû à une communication ou sensibilisation plus importantes menées dans la ZAD de Wendou car la moitié des ménages des deux communautés avaient connaissance de services de prise en charge de survivant(e)s au sein de la localité.

En outre, bon nombre de ménages n'ont pas connaissance des types de services disponibles au sein de la localité (PDI : 42%, non déplacés : 30%). Les ménages interrogés ont davantage connaissance de l'existence de services médicaux (PDI : 45%, non déplacés : 44%), de services psychosociaux (PDI : 33%, non déplacés : 41%) et économiques (PDI : 33%, non déplacés : 26%). Très peu de ménages ont connaissance de l'existence de services juridiques et de lieux

**Graphique 15. Principal interlocuteur des ménages vivants sur les ZAD en cas de violences basées sur le genre rapportés par les ménages interrogés, par statut et âge**



de sureté pour les survivant(e)s de VBG.

Un tiers des ménages des deux communautés rapportent que ces services de prise en charge ne sont pas accessibles à toutes les femmes et filles survivantes de VBG (PDI : 31%, non déplacés : 33%), un second tiers rapportent que l'ensemble des survivantes ont accès à des services de prises en charge. Le reste des ménages répondants ne savent pas répondre (PDI : 33%, non déplacés : 20%) ou informent

qu'une majorité, mais pas l'ensemble, ont accès à de tels services (4% de chaque communauté). Les principales raisons évoquées sont liées au manque d'information (46% des ménages des deux communautés) et au manque de moyens financiers (PDI : 31%, non déplacés : 36%).



La crise de déplacement qui a débuté en janvier 2019 constitue un sujet prioritaire selon les IC, aussi bien les institutions locales que les organisations de la société civile (OSC). En effet l'arrivée des PDI dans la ville a conduit certaines institutions locales et OSC à réorienter leurs activités en vue de répondre à la crise de déplacement. Cela a également impliqué une augmentation du volume d'activité de l'ensemble de ces structures, les IC rapportent que l'arrivée des PDI a engendré naturellement de nouveaux besoins face auxquels les services au niveau local ne peuvent pas rester indifférents.

## Autorités locales

Les autorités locales ont un rôle clé dans la réponse à la crise de déplacement de la commune de Dori. La préfecture supervise l'application des directives nationales au niveau départemental, tandis que l'action sociale agit au niveau de la commune. Les autorités locales sont également les garants du bien-être des populations dans leur zone d'influence respective, du fonctionnement et de l'accès aux services sociocommunitaires de base, et les principaux organisateurs de l'installation des PDI sur les sites. Ils mentionnent entre autre

le rôle de délivrance d'actes de naissance/ d'état civil ou la responsabilité l'amélioration des infrastructures sociocommunitaires de base. De manière générale, les infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement (EHA), d'éducation et de santé sont les infrastructures prioritaires, avec une attention sur les points d'eau, particulièrement sources de tensions.

Pour agir concrètement sur le terrain, des directives et plans d'action départementaux, notamment coordonnés par le Conseil Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CODESUR) ont été mis à jour. En complément les autorités locales et les acteurs humanitaires se rencontrent de manière trimestrielle lors des cadres de concertation départemental et provincial pour discuter des évolutions de la crise et du plan de réponse. Il se tient trois fois par an dans la ville de Dori avec la participation de certaines organisations de la société civile, des services techniques de l'état et les autorités locales.

## Défis évoqués

Les IC des autorités locales ont rapporté des difficultés financières dans leur fonctionnement.

Il est évoqué l'absence de plans d'action, dans le sens ou le manque de moyens financiers empêchent leur mise en place. En effet, l'application de ces textes constitue aujourd'hui un défi pour ces institutions locales. L'ensemble de ces contraintes de ressources amènent les structures locales à s'appuyer sur les ONG internationales afin de tenter de répondre au mieux à la situation.

Les autorités locales ont aussi identifié certaines limites au niveau du processus de coordination actuellement en cours à Dori. La réponse à la crise dans ses composantes humanitaires et publiques a ainsi été qualifiée d'insuffisante par en termes de coordination et de communication envers les institutions locales, mentionnant des cas tels que "certaines structures engagent des activités sans pour autant aviser les structures locales ou étatiques".

## Société civile

Les organisations de la société civile de la commune de Dori ont un rôle programmatique selon les IC, notamment via la mise en œuvre de projets d'urgence pour les personnes déplacées internes, mais aussi auprès des populations

**Graphique 15. Principal interlocuteur des ménages vivant sur les ZAD en cas de plainte concernant les infrastructures sociocommunitaires de base, par statut**



hôtes. En effet l'arrivée des PDI dans la ville a conduit certaines OSC à effectuer une revue des stratégies d'intervention. Cela a conduit à l'intégration de projets d'urgence dans les plans d'action en vue de répondre à la crise de déplacement. Cela a également conduit à une augmentation du volume d'activité de l'ensemble de ces structures. Cependant, toutes les OSC qui intervenaient dans le développement n'ont pu conserver leurs activités de développement. Selon les IC, de nombreuses OSC ont réorienté leurs activités dans l'urgence (projets EHA de développement vers EHA d'urgence).

### Défis évoqués

Bien que l'action sociale et la préfecture aient identifié plusieurs directives existantes, il semblerait que les membres des OSC ne connaissent pas systématiquement l'existence de ces dernières. En fait les IC des OSC ont souligné se référer principalement aux plans d'action ou stratégies d'intervention d'acteurs humanitaires élaborées en majorité en fonction des directives des partenaires ou des bailleurs. Ils ont également fait état de leur souhait

d'être plus impliqué dans les mécanismes décisionnels, notamment via une meilleure diffusion des informations entre les différents acteurs humanitaires. Cela laisse supposer qu'il existe des défis de coordination à relever pour une meilleure intégration de l'ensemble des acteurs du tissu local.

En outre les OSC ont des moyens financiers très limités selon les IC en particulier considérant l'ampleur de la crise actuelle. La mise en place de soutien humain et de renforcement des capacités (particulièrement en EHA et éducation) a par ailleurs été citée comme un axe de développement pour garantir l'efficacité des programmes mis en place par les OSC de Dori. Elles soulignent également la nécessité de s'impliquer davantage dans la vie de la communauté, il y a eu un délaissement des activités de développement (eau, hygiène et assainissement, assainissement total piloté par la communauté (ATPC), relèvement économique) en faveur des activités d'urgence. Également, les IC suggèrent que les projets de développement intègrent ou renforcent les volets de développement au profit des PDI qui ne manifestent plus d'intentions de retour dans

leur localité d'origine.

### Perception des ménages

La quasi-majorité des ménages enquêtés dans les deux communautés ont rapporté avoir le sentiment de n'avoir aucune influence sur le processus décisionnel en ce qui concerne les infrastructures sociocommunautaires de base au sein de leur ZAD d'installation (PDI : 82%, non déplacés : 72%). Par ailleurs, environ 1 ménage sur 10 a indiqué avoir le sentiment de ne pas avoir la capacité d'influencer ce processus, bien qu'ils aient été consultés.

Les principaux acteurs impliqués dans la prise de décision au niveau des ZAD selon les ménages enquêtés sont la municipalité et les conseillers municipaux (non déplacés : 68% ; PDI : 38%), les leaders communautaires (non déplacés : 45% ; PDI : 36%) et les présidents du conseil villageois de développement (CDV); (non déplacés : 44% ; PDI : 61%). Les acteurs humanitaires sont également des acteurs clés pour environ 3 ménages interrogés sur 10 dans les deux communautés. Il faut également souligner que 17% des ménages PDI et 23% des

ménages non déplacés enquêtés ont indiqué que les gestionnaires de services publics étaient impliqués dans les prises de décisions.

Les ménages ont également été interrogés sur l'interlocuteur principal vers lequel ils se tourneraient en cas de plainte concernant une infrastructure sociocommunautaire de base. Les ménages PDI ont rapportés majoritairement les leaders communautaires comme les premiers acteurs à contacter (62%), puis la municipalité (21%). Les ménages non déplacés ont rapporté se manière presque équivalente privilégier la municipalité (38%), les leaders communautaires (26%) et la police et la gendarmerie (21%) comme principaux interlocuteurs.

Les participants aux groupes de discussions confirment ces résultats et indiquent également se tourner vers les leaders de sites/comités de plaintes des sites. Tous les participants estiment être satisfaits de la méthode de gestion des conflits, qui n'a d'ailleurs pas changé depuis l'installation des PDI sur les sites. Ils suggèrent l'implication, plus importante, de membres femmes dans les comités et l'implication des autorités locales dans la résolution des conflits.



## Assistance humanitaire



Très peu de ménages PDI ont rapporté ne pas avoir besoin d'assistance (1%), tandis que cela ne concernait 15% des ménages non déplacés enquêtés. En effet, les IC des autorités locales et des OSC ont souligné les besoins multisectoriels importants au niveau de la commune de Dori.

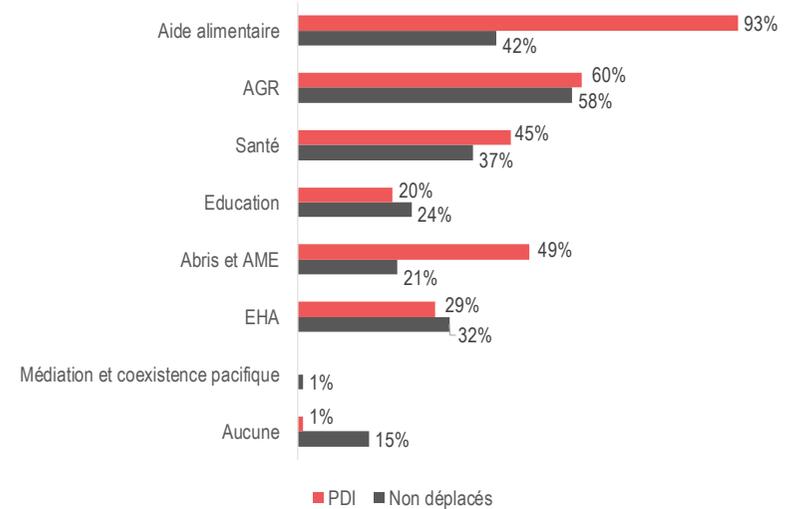
Dans toutes les ZAD de la commune enquêtés, environ un tiers des ménages PDI ont rapporté avoir bénéficié d'une assistance humanitaire au cours des trois mois précédant la collecte de données. Les différences sont par ailleurs peu marquées entre les communautés non déplacées et PDI. Ainsi, 12% des ménages non déplacés enquêtés ont pu bénéficier d'une assistance au cours des trois mois précédant la collecte de données, contre 28% des ménages PDI. Étant donné la forte pression sur l'accès aux services sociocommunautaires de base du fait de l'arrivée de PDI sur les SAT, un ciblage plus largement ouvert aux non déplacés semble avoir été mis en place pour contribuer à améliorer la satisfaction vis-à-vis de l'assistance selon les ménages non déplacés interrogés. D'ailleurs, les IC des autorités locales ont soutenu l'importance du travail d'intégration ou

du renforcement des projets de développement au profit des populations non déplacées et PDI, particulièrement du fait que certains PDI n'ont plus l'intention de retour dans leur localité d'origine<sup>33</sup>.

### Mode d'administration de l'assistance

La totalité des ménages PDI assistés ont reçu une assistance en nature, de type distribution alimentaire ou de matériel, et réparation d'abris. Ensuite, 4% des ménages PDI assistés au cours des trois mois précédant la collecte de données ont reçu une assistance sous forme de transfert monétaire. Aucune assistance de type formation professionnelle ou renforcement de capacité n'a été rapportée par les ménages PDI. Les ménages non déplacés semblent avoir reçu une aide sous des formes plus variées : 75% d'entre eux ont reçus une aide en nature, 33% sous forme de transferts monétaire, 8% sous forme de formations professionnelles et également 8% sous forme de renforcement de capacité. Ces deux dernières formes d'assistance n'ont été rapportées que par des ménages situés sur la ZAD de Wendou.

**Graphique 16. Types d'assistance humanitaire dont les ménages vivant sur les ZAD ont rapporté avoir besoin en priorité, par statut<sup>34</sup>**



### Secteur de l'assistance

Le principal type d'assistance reçue au cours des trois mois précédant la collecte de données par les ménages PDI et non déplacés est une aide alimentaire (respectivement 71% et 67%). En outre 39% des ménages PDI et 33% des ménages non déplacés qui ont été assistés ont pu bénéficier d'une assistance en abris et AME. De plus, 14% des ménages PDI et 17% des ménages non déplacés assistés ont rapporté l'avoir été en AGR. Enfin, 4% des ménages PDI

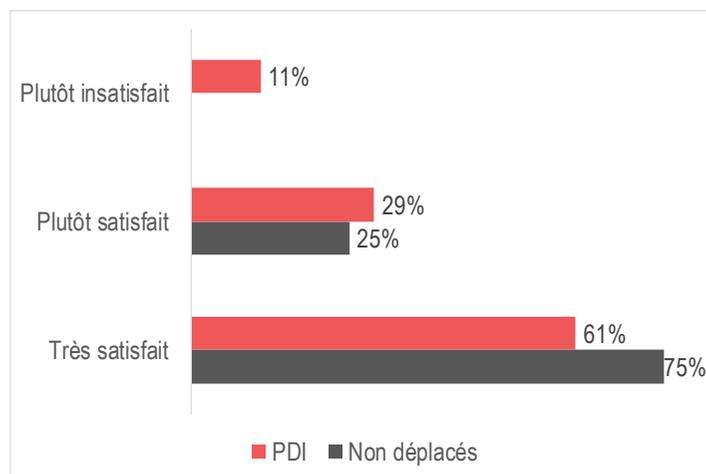
et 8% des ménages non déplacés ont rapporté avoir bénéficié d'une assistance en santé.

Cependant, malgré les besoins prégnants identifiés aucun ménage PDI et aucun ménage non déplacé ont rapporté avoir bénéficié d'une assistance en EHA. Cela peut être dû en partie au fait que les principales assistances en EHA (construction, réhabilitation de points d'eau et de latrines) ne soient pas au bénéfice direct des ménages, mais au bénéfice direct de la communauté via l'accès aux infrastructures

<sup>33</sup> Les résultats MSNA 2021 indiquent que 34% des ménages PDI à l'échelle nationale n'ont pas une intention de retour et prévoir de s'installer dans la localité d'installation actuelle, (source : données REACH, [MSNA 2021](#)).

<sup>34</sup> Réponse à choix multiple, le total des pourcentages peut excéder 100%.

**Graphique 17. Satisfaction rapporté par les ménages vis-à-vis de l'assistance reçue parmi les ménages ayant bénéficié d'une aide et par statut**



sociocommunautaires de bases. De même en ce qui concerne l'éducation, car seuls 8% des ménages non déplacés et aucun ménage PDI n'ont reçus d'assistance en éducation (assistance exclusivement apportée sur la ZAD de Petit Paris).

### Assistance rapportée par les acteurs humanitaires sur les ZAD

Des activités d'assistance ont effectivement été mises en place au niveau des ZAD, notamment par les acteurs humanitaires<sup>35</sup>. Ainsi, depuis septembre 2021 des sessions

de formation en économies fondées sur les compétences par la formation d'entreprises (CEFE) ont été mis en place au profit de femmes et filles survivantes et vulnérables, à risque de VBG par le UNHCR. En éducation, des distributions de kits scolaires au niveau des écoles primaires de Dori ont été mis en place en octobre 2021 par le UNHCR. Il est ensuite prévu le paiement des frais de scolarité/APE pour les élèves réfugiés résidents à Dori. Sur la ZAD de Wendou, la réhabilitation de trois forages était en cours de réalisation au moment de la collecte de données par la DREA et UNICEF en octobre 2021. Le processus pour la construction

de 2 centres communautaires dans les ZAD de Wendou et Gnarala dans la commune de Dori, a débuté en juillet 2021 avec l'identification des espaces par NRC en partenariat avec le cluster G-SAT. Précédemment, en juin trois comités communautaires mixtes ont été mis en place dans les ZAD de la commune de Dori.

### Satisfaction vis-à-vis de l'assistance

Globalement, les ménages assistés au cours des trois mois précédant la collecte de données ont rapporté avoir été satisfaits de l'assistance reçue. En effet, la majorité des ménages (non déplacés : 100% ; PDI : 89%) ont indiqué être plutôt satisfaits ou très satisfaits. En revanche, 11% des ménages PDI se sont dit plutôt insatisfaits de l'assistance reçue.

La principale raison donnée par les ménages PDI insatisfaits pour expliquer ce mécontentement est le fait que l'assistance n'est pas disponible en quantité suffisante (67%). Ces derniers étaient uniquement des ménages situés sur la ZAD de Wendou. De plus, un tiers des ménages PDI mécontents (33%), situés uniquement sur la

ZAD de Gnarala, ont rapporté comme principale raison de l'insatisfaction que l'assistance reçue n'est pas appropriée aux besoins.

Pour terminer, durant les groupes de discussion certains participants ont fait état d'insatisfaction concernant l'assistance alimentaire et en abris reçue. Selon eux certains ménages n'ont toujours pas reçu de tentes malgré le fait qu'ils aient suivies les démarches. Par ailleurs, l'ensemble des participants aux groupes de discussion ont signalé le manque d'assistance alimentaire et déplorent pour certains n'avoir pas reçu d'aide alimentaire depuis 7 à 9 mois.

<sup>35</sup> Données issues du [rapport mensuel de protection réalisée par le bureau régional Sahel du UNHCR](#) en octobre 2021.

## Conclusion



L'évaluation territoriale réalisée dans les ZAD de la commune de Dori a permis d'obtenir des informations sur les besoins prioritaires des ménages et les défis auxquels sont confrontés les acteurs locaux.

La majorité des ménages PDI s'est installée sur les ZAD de Dori il y a un an ou plus. Les installations relativement durables des ménages déplacés sur les ZAD et l'absence de projet de retour imminent vers les localités d'origine en raison de l'insécurité, nécessitent de penser une réponse intégrée au nexus humanitaire-développement. D'une part, les ménages et les participants aux groupes de discussion ont souligné **des besoins urgents pour une réponse humanitaire soutenue en matière d'accès à l'alimentation et à des points d'eau et d'assainissement et à l'éducation.**

En complément, la reprise d'activités de développement, notamment de soutien aux AGR aujourd'hui inaccessibles pour une part importante des ménages vivant sur les ZAD, semble un élément clé pour les ménages afin d'éviter la déstabilisation durable des dynamiques préexistantes dans la commune de Dori.

**Le renforcement de la coordination entre les acteurs programmatiques et les instances locales ainsi qu'un renforcement de capacités** a aussi été souligné lors de l'évaluation comme un axe d'amélioration pour l'efficacité de la réponse dans la zone. Le développement de projets d'urgence d'EHA et d'éducation préconisée par les IC permettrait également de renforcer l'accès des ménages à l'eau et à l'éducation et également réduire l'insécurité induite par les longs trajets.

En outre, la pression démographique au niveau des ZAD suite aux arrivées de PDI a résulté en une importante expansion urbaine, selon les analyses satellitaires et les enquêtes réalisées. La pression au niveau des infrastructures et des services sociocommunautaires de base semble aussi importante, notamment sur les points d'eau, les latrines et les établissements de santé et scolaires. Ainsi, les participants aux groupes de discussion ont souligné l'absence d'établissements scolaire au niveau des sites/SAT de la ville et les longues distances à parcourir pour les enfants. De plus, les ménages vivant sur les ZAD ont rapporté plusieurs barrières pour accéder aux services éducatifs, notamment les coûts liés à l'éducation et les difficultés

d'inscription liées à l'absence de pièces d'identité. De même, les fortes fréquentations des points d'eau contraignent la vie des ménages sur les ZAD. **Le temps d'attente et les tensions intercommunautaires y sont particulièrement importants** selon les ménages enquêtés et les participants aux groupes de discussion.

En ce qui concerne les abris, les conditions de vie dans les logements demeurent relativement préoccupantes pour les ménages PDI avec plus de la moitié rapportant des **conditions de vie difficiles dans les logements.** De nombreux ménages ont indiqué lors de l'évaluation des problèmes d'isolation dans leurs abris principalement lors de la saison des pluies ainsi qu'un **surpeuplement des abris d'urgence des PDI**, conduisant un nombre important de personnes à dormir à l'extérieur.

Enfin, plusieurs services de santé sont disponibles, au sein de la ville, notamment directement implantés au sein des ZAD ou au sein du centre régional hospitalier de la ville. Le maillage important des centres de santé permet à la quasi-totalité des ménages vivant sur les ZAD d'accéder à des soins de santé adéquats lorsque cela est nécessaire. Néanmoins, les frais

de santé et les prix des médicaments constituent une barrière importante pour les ménages les plus vulnérables. Également, des cas de paludisme, de diarrhée, de toux et de rhumes sont à considérer pour la mise en œuvre de programmes de santé dans la ville.

Finalement, il est important de rappeler que l'analyse d'images satellites a permis d'identifier un étalement urbain à l'ouest de la ville de Dori, qui semble indiquer l'installation de ménages PDI. Les résultats présentés dans ce rapport ne concernent pas les conditions de vie ni les besoins spécifiques des ménages vivant dans cette zone. **Son inclusion dans de futures évaluations pourrait informer les partenaires sur la présence de PDI et les besoins potentiels d'assistance de ces ménages.** En outre le développement d'évaluations portant sur les flux de déplacés et sur la situation spécifique des ménages dirigés par une femme pourrait contribuer à appréhender plus précisément les conditions de vie sur les ZAD de Dori. De même, la mise en place d'outils de suivi des expériences des utilisateurs des infrastructures pourrait constituer un socle intéressant pour approfondir la présente évaluation.

